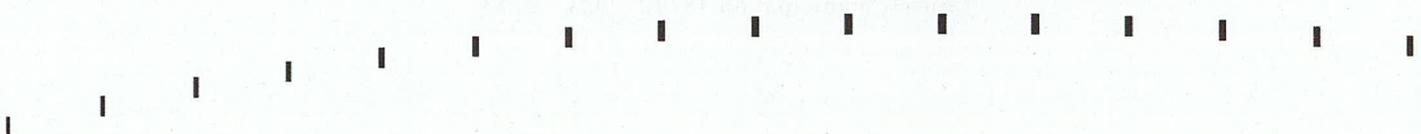


ex Garabédian

Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du mercredi 18 décembre 2024

ville de vi||urbanne



La séance est ouverte à 17 heures 07 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Jacques GERNET Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D'HOSTINGUE – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE – M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Mathieu GARABEDIAN (Pouvoir à Gaëtan CONSTANT)
M. Stéphane FRIOUX (Pouvoir à Agnès THOUVENOT)
Mme Maryse ARTHAUD (Pouvoir à Jacques VINCE)
Mme Morgane GUILLAS (Pouvoir à Julien RAVELLO)
Mme Marwa ABDELLI (Pouvoir à Jonathan BOCQUET)
M. Prosper KABALO (Pouvoir à Loïc CHABRIER)
Mme Émilie PROST (Pouvoir à Virginie DEMARS)
Mme Stéphanie CHABROUX (Pouvoir à Lucie MASTROLORITO)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous.

Nous allons commencer ce Conseil municipal presque comme à chaque fois, parce que parfois, M. LAMANTIA a tellement d'obligations autres dans toute la France qu'il nous fait faux bond, mais il est avec nous ce soir, avec deux morceaux.

Le premier, nous allons le dire avant, sinon tout le monde ne retrouvera pas : Steve Waring, « La Baleine bleue ». Un petit clin d'œil à la libération de Paul Watson. Et le deuxième est un peu plus triste : « Non, je ne regrette rien », Charles Dumont, qui était l'auteur de ce tube planétaire, chanté par Edith Piaf, décédé le 18 novembre dernier.

Vous avez même le droit à deux morceaux, puisque c'est la fin de l'année.

Monsieur LAMANTIA, c'est à vous.

(Musique)

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LAMANTIA.

Je salue chacune et chacun d'entre vous, que vous soyez membres du Conseil Municipal ou présent dans la salle. Ce soir, nous avons beaucoup de monde, nous avons les étudiants de prépa au concours Sciences Po de Lyon et le Centre social Saint-Jean, qui est venu en nombre, avec des enfants, des animateurs, le Président, l'équipe d'encadrement. Nous sommes très heureux de vous accueillir pour ce Conseil municipal.

Je leur ai dit que normalement, dans un Conseil Municipal, on était extrêmement silencieux, on n'applaudissait pas. On peut applaudir et faire du bruit seulement pour l'orgue, et après, c'est fini.

En tout cas, nous sommes très heureux de vous accueillir pour ce Conseil du 18 décembre. Nous sommes très heureux et pour autant, l'actualité, elle, est moins drôle.

Vous le savez, ce samedi 14 décembre, un terrible cyclone a ravagé Mayotte. Le bilan est aujourd'hui impossible à faire. On parle de dizaines, centaines, peut-être milliers de morts. Il nous semblait important ce soir de marquer notre solidarité avec les Mahorais, qui sont dans une situation extrêmement dramatique.

Cette catastrophe naturelle a eu des conséquences immédiates, tant humaines que sanitaires, car les autorités craignent le déclenchement d'épidémies suite aux dégâts causés notamment sur le réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Et elle aura des conséquences de très long terme sur le tissu social et sur les conditions de vie des habitants de Mayotte, territoire déjà isolé géographiquement, en proie à des difficultés spécifiques. C'est le département le plus pauvre de France, son premier désert médical. Ce soir, il sera proposé aux membres de ce Conseil de voter une aide financière exceptionnelle, pour aider la population et participer à la reconstruction du territoire, par l'intermédiaire de la Fondation de France.

Je vais nous proposer de respecter une minute de silence en mémoire des victimes.

(Il est procédé à une minute de silence en mémoire des victimes.)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je voudrais aussi ce soir rendre hommage à l'ancien adjoint, Hocine Chabaga, ancien colonel dans l'armée française, membre de la majorité de Charles Hernu, Gilbert Chabroux. Il a notamment été en charge des questions de sécurité entre 1989 et 1995. Je veux bien sûr, au nom de notre Conseil, adresser nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. J'avais eu l'occasion d'échanger une fois avec lui au début de mon mandat, et j'ai le souvenir d'une très belle personne. Je sais que vous vous associez à cet hommage.

En cette fin d'année, également, deux mots de soutien pour deux hommes emprisonnés pour des raisons assez différentes, mais pour leur engagement politique.

L'un d'entre eux a été libéré très récemment, Paul Watson. C'est pourquoi nous avons fait ce petit clin d'œil avec « La baleine bleue », c'était un défenseur des baleines. J'espère que personne ne prendra mal ce petit clin d'œil, c'était au contraire une manière de rendre hommage à ce combat. C'est un militant américano-canadien qui a dédié sa vie à la protection des animaux marins. Il était détenu depuis le 21 juillet dans une prison du Groenland, suite à la demande d'extradition du Japon. Et finalement, le Danemark a décidé de ne pas extradier ce militant.

Nous pouvons nous en réjouir. Nous suivions, comme beaucoup, sa situation de près. De nombreux Villeurbannais témoignaient de leur volonté, de leur souhait de voir Paul Watson libéré. C'est chose faite aujourd'hui. Nous savons qu'il en est extrêmement heureux, ainsi que ses proches. Il ne s'agit pas, ce soir, de se prononcer sur les faits qui lui sont reprochés par les autorités japonaises. Mais, à titre personnel, sans nécessairement soutenir les méthodes qu'il a choisies, on peut légitimement se sentir solidaire de ses combats pour la protection du vivant, son opposition à l'industrie de la pêche à la baleine, qui fait des ravages sur l'environnement et la biodiversité. Et si ses méthodes ne sont pas unanimement partagées, il défend des accords internationaux fondamentaux de protection de la biodiversité.

L'autre cas est celui de l'écrivain Boualem Sansal, qui doit également retenir notre attention. C'est un écrivain franco-algérien âgé de 80 ans, détenu depuis mi-novembre en Algérie. Il a toujours abordé dans ses écrits et déclarations des sujets sensibles, liés à la mémoire algérienne, à l'islamisme. C'est son droit le plus strict.

Il ne s'agit pas ici aussi de se prononcer sur le fond de ses déclarations publiques, qui lui sont reprochées par le gouvernement algérien. Il s'agit de défendre l'état de droit et le débat démocratique. Nous devons collectivement toujours appeler à la libération des prisonniers d'opinion, peu importe ce que nous pensons des idées qu'ils ou elles défendent.

C'était pour les premiers mots d'introduction, à la fois cette situation, cet hommage, et cette vigilance collective sur l'emprisonnement pour opinion des personnes.

Je ne peux pas, ce soir, ne pas partager avec vous l'actualité récente en matière de sécurité qui a touché Villeurbanne sur ces derniers jours. Il y a trois semaines, nous nous réjouissions de 13 nouveaux policiers nationaux au Tonkin, dans le cadre de la brigade de sécurité territoriale que nous demandions et pour laquelle vous avons aussi fait beaucoup d'efforts pour que l'État nous l'accorde. Il y a eu à la fois deux fusillades dans le quartier du Tonkin et deux autres dans le quartier de la Ferrandière, plus récemment.

Ce que je peux vous dire ce soir, c'est qu'à la fois les forces de police nationale, notre police municipale, les équipes de la ville, Yann CROMBECQUE et moi-même, sommes

extrêmement mobilisés sur cette situation. Nous avons des échanges tous les deux jours, pour moi, et tous les jours pour Yann, avec le délégué du Préfet à la sécurité ou le directeur de la sécurité publique.

Nous avons réussi à obtenir des moyens supplémentaires sur la fin de la semaine dernière et le début de cette semaine, à la fois la CRS 83 qui a été déployée de nouveau sur le Tonkin, deux équipages de la BAC qui étaient là ce week-end.

Je ne vais pas épiloguer là-dessus, simplement redire les positions qui ont été les miennes sur ces dernières heures. Nous sommes aujourd'hui confrontés, comme d'autres villes, à un système organisé autour du narcotrafic. Nous avons besoin d'avoir des moyens législatifs, policiers, judiciaires, à la hauteur de la situation que la France vit. Le rapport Jérôme Durain et Etienne Blanc, qui sont deux sénateurs, pose assez clairement les solutions possibles, en tout cas des orientations auxquelles je souscris.

Il faut juste trouver un Gouvernement et un Parlement qui puisse voter cette loi. Puisque c'est un sénateur de droite et un sénateur de gauche, cela ne devrait pas poser trop de difficulté. Dans ce rapport du Sénat, un certain nombre de mesures seraient utiles pour ces villes, comme la nôtre, qui sont confrontées au narcotrafic, pour pouvoir intervenir.

Vous le savez, mais je préfère le redire, nous sommes extrêmement mobilisés sur cette situation. Nous comprenons parfaitement, et c'est légitime, la peur et l'angoisse des Villeurbannais à ce sujet. Mais je crois que nous avons fait la démonstration que nous ne laissons pas ce sujet de côté, que nous ne cachions pas non plus derrière le petit doigt du fait que le narcotrafic et la lutte contre celui-ci ne sont pas tout à fait une compétence municipale. Nous avons pris notre part dans cette question, et nous continuerons à le faire à la hauteur de nos moyens. Nous continuerons aussi à travailler activement avec les représentants de l'État pour trouver des solutions qui nous permettent de retrouver la sérénité et le calme à Villeurbanne.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir en guise d'introduction. Puisque nous avons un Conseil Municipal important, long, je ne vais pas abuser de ce temps de parole.

Exceptionnellement, c'est Floyd NOVAK qui se retrouve le plus jeune, puisque Marwa ABDELLI ne peut pas être là, et Mathieu GARABEDIAN vient d'être papa. C'est donc Floyd NOVAK qui va procéder à l'appel.

M. NOVAK.- Merci, Monsieur le Maire, j'espère que je serai à la hauteur !

M. LE MAIRE.- Nous serons tous très vigilants et attentifs. En plus, vous avez beaucoup de public !

M. NOVAK.- C'est vrai, la pression est intense !

(M. NOVAK procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- La feuille de présence va circuler, vous pourrez la signer. Le prochain Conseil Municipal sera le 17 février 2025, à 17 heures. Avant d'entrer dans l'ordre du jour, commençons par procéder à l'adoption du PV de la séance du 18 novembre 2024. Y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Dans l'ordre du jour, nous avons proposé de mettre un rapport sur table qui est celui d'une subvention exceptionnelle en faveur de Mayotte, proposé pour être voté, de 10 000 €, qui sera fléché vers la Fondation de France. Nous l'avons fait au dernier moment, vous n'avez donc pas pu vous exprimer. J'ouvre la possibilité que les groupes disent quelque chose. Sinon, je mettrai cette délibération aux voix.

Je crois que M. CHABRIER me dit que, pour son groupe, cela va, puisque pour les autres groupes, tout le monde avait été informé. Je vais donc mettre aux voix ce rapport de soutien exceptionnel pour Mayotte à hauteur de 10 000 €. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

2. BUDGET PRIMITIF 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 375.

Je vais dire quelques mots avant de laisser la parole à M. l'adjoint en charge des finances, M. Jonathan BOCQUET, pour présenter ce rapport.

Ce vote s'inscrit dans un contexte particulier. Nous avons, jusqu'à il y a peu, un projet de loi de finances qui envisageait de prélever fortement les finances des Collectivités. Le gouvernement a été censuré. Pour l'instant, il n'y a plus de projet de loi de finances.

Nous avons fait le choix, avec l'équipe municipale, qui avait commencé à préparer son débat budgétaire très tôt, dès mars 2024, de continuer le processus budgétaire, d'abord parce que nous avons déjà commencé à faire le débat, et nous avons un temps entre le DOB et le vote du budget.

Nous aurions tout à fait pu décaler, trouver un autre moyen de faire, mais il nous a semblé important, puisque nous avons fait ce travail extrêmement important, de voter un budget pour donner un peu de stabilité et de visibilité à nos partenaires, aux associations, à nos équipes aussi au sein de la Ville, qui mènent un certain nombre de projets.

Et nous avons fait ce choix, parce que les Collectivités sont des acteurs importants du développement économique, par les projets qu'elles engagent, les investissements qu'elles réalisent. Près de 75 millions de dépenses d'investissements sont prévus dans le prochain budget. Elles participent à la santé de ce pays et sa capacité de se projeter dans des moments difficiles. Et les subventions versées aux associations et partenaires ont aussi besoin de visibilité pour lancer ou continuer leurs démarches. Nous avons donc fait ce choix.

Nous avons pu faire ce choix, parce que nous avons fait un exercice de maîtrise budgétaire extrêmement important. Je vais y revenir. Entre mars et octobre, nous avons trouvé près de 8 millions d'euros d'économies, ce qui nous permet aujourd'hui de voter ce budget, parce que nous avons trouvé un certain nombre de marges de manœuvre. Nous les destinons plutôt à diminuer notre endettement, à faire en sorte, comme nous l'avons indiqué, qu'une prochaine équipe, quelle qu'elle soit, puisse se retrouver avec la même capacité d'investissement que ce que nous avons en arrivant.

Ce sera moins le cas, puisque les près de cinq millions d'euros de prélèvements, que nous projetons pour l'instant et qui sont dans ce budget... Nous ne votons pas un budget sans

penser qu'à un moment, quel que soit le gouvernement nommé, il ne viendra pas appeler la solidarité des Collectivités. Ce ne serait pas très sérieux de faire cela ce soir. Mais en tout cas, ce prélèvement présumé, nous le finançons en endettant la Ville, alors que cette année, nous avons prévu de ne pas l'endetter à la hauteur de ces cinq millions en tout cas.

C'est une manière un peu particulière de désendetter l'État que de conduire les Collectivités à s'endetter elles-mêmes. On voit bien le chemin retenu. Ce sera ensuite pour critiquer les Collectivités sur leur mauvaise gestion. Il y aura bien sûr un débat budgétaire, autour de ce budget, mais, en tout cas, ce que nous présentons ce soir est le résultat d'un travail d'économies important, qui est mis à mal par ce préprojet de loi de finances. Et nous verrons ensuite quel projet de loi de finances s'applique pour notre Collectivité.

Pour monter ce budget, et pour respecter l'engagement que nous avons pris avec notre équipe municipale (Jonathan BOCQUET le rappelle très régulièrement : un début de mandat volontariste, puis une volonté de retrouver des marges de manœuvre), nous avons limité l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, hors impact de l'État, à 0,1 %, ce qui est extrêmement faible et donne à voir le sérieux qui était le nôtre dans l'exercice de cette préparation budgétaire.

C'était fort d'une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et extrêmement compliqué, encore moins avec une population qui ne cesse d'évoluer. Je vais vous donner ce soir un chiffre que nous avons eu il y a 24 heures. Chaque année, l'Insee nous donne l'estimation du nombre d'habitants. Nous nous étions 156 000 et quelques en 2024, et l'Insee nous annonce au premier janvier 2025 163 000 habitants. Cela donne à voir l'évolution de la population dans notre ville. Nous le sentons tous, nous l'identifions. Cela pose un certain nombre de choses.

Plus de population, donc plus de dépenses, plus de besoins de nouveaux équipements. 75 millions d'euros de dépenses d'équipements prévus. C'est un effort considérable pour développer les équipements publics nécessaires pour accueillir cette population, pour les réhabiliter, pour adapter notre ville au changement climatique, pour poursuivre la rénovation énergétique de notre patrimoine. Et ce niveau exceptionnel s'explique par la volonté politique forte de développer une ville plus agréable, mais aussi par le rattrapage d'une certaine forme de retard dans l'entretien et le nombre d'équipements publics dont bénéficiait de notre ville aujourd'hui, pour accueillir toute cette population.

Pour financer cette dynamique d'investissement, nous avons pris, et cela avait fait l'objet de débats ici, la décision d'augmenter la taxe foncière. C'était une décision difficile à prendre, mais elle aurait été encore plus difficile à justifier si nous avions, juste après l'augmentation des impôts locaux, baissé le rythme des investissements, alors que nous avons dit que ces investissements étaient financés par l'augmentation de la taxe foncière.

C'est pourquoi aussi nous maintenons un rythme de dépenses d'équipements et d'investissements important, à la fois parce que cette recette a été présente par l'augmentation des impôts, mais aussi parce que nous le devons aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais, et qu'ils l'attendent.

Nous avons en parallèle trouvé huit millions d'euros d'économies, stabilisé les dépenses de fonctionnement en cette dernière partie de mandat. Nous avons rencontré beaucoup

d'habitants, qui nous ont aussi fait part de leurs priorités concernant le cadre de vie, la sécurité, les services publics de proximité. Mais aussi avec les échanges réguliers que nous avons avec le personnel, et la vision qu'en ont les habitants, qui comprennent bien que s'ils veulent avoir un travail de qualité, il faut que les agentes et les agents de la Ville aient des conditions de travail de qualité.

Ces priorités, on les retrouve dans le budget 2025. À la fois, nous faisons des économies, nous maintenons un investissement extrêmement important, et en plus nous arrivons à avoir un budget qui flèche un certain nombre d'orientations stratégiques. C'est le résultat de notre travail collectif entre élus, auxquels je rends hommage. Il n'est pas si fréquent de passer autant de temps à élaborer un budget et de trouver ensemble à la fois les pistes d'économie et de priorisation.

Ces dernières sont sur le cadre de vie, les moyens dédiés à l'entretien des parcs et jardins, l'éclairage public. Ces moyens sont fléchés sur le maintien des embauches dans le cadre de la police municipale, le maintien des actions de médiation et du soutien financier à ces actions de médiation. Un nouveau projet dédié à la lutte contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants des plus jeunes au Tonkin, nous l'avons voté au dernier Conseil Municipal. Un budget de nos politiques hospitalité augmenté pour faire face à la très grande difficulté dans laquelle notre Métropole est plongée sur l'hébergement d'urgence, de par un État qui ne reconnaît pas la situation et des Collectivités qui ne jouent pas toutes le jeu de la même manière.

C'est aussi l'occasion de sanctuariser nos actions en matière d'éducation, de petite enfance, d'offre de loisirs, qui sont consolidées. Il n'y aura pas de baisse sur ces secteurs. De conforter les secteurs de services de proximité, en augmentant les moyens pour nos maisons de services publics, qui sont extrêmement appréciées, par exemple, en continuant à déployer des Minimixes dans chacune des écoles de Villeurbanne.

Et pour les agentes et les agents, un budget formation en augmentation, une évolution du régime indemnitaire, qui est mesurée, car au lieu de faire un régime indemnitaire sur 2025 uniquement, une discussion a eu lieu avec les syndicats, et ce régime indemnitaire verra son évolution entre 2025 et 2026. Initialement, il était prévu deux millions dès 2025 ; ce sera un million en 2025 et un million en 2026.

Voilà tout le travail qui a été conduit pour vous présenter ce budget. C'est un budget à la fois avec des choix assumés, qui poursuit l'investissement, qui a trouvé des marges de manœuvre d'économies, et qui se donne des priorités au service des Villeurbannaises et des Villeurbannais. C'est donc ce budget que Jonathan BOCQUET va vous présenter, et qui fera ensuite l'objet d'interventions des membres de Conseil Municipal.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce budget primitif présente une double spécificité qu'il me faut préciser d'emblée et qui mérite un petit exercice pédagogique. Le budget, tel que nous le présentons, intègre les mesures d'un PLF qui n'était pas comptabilisé dans le document d'orientations budgétaires que nous avons présenté en novembre dernier, et qui n'est plus d'actualité, puisque le gouvernement qui le défendait a été censuré.

Il me faut donc expliquer, avant d'aller plus loin, pourquoi nous présentons un budget qui intègre un PLF qui n'est plus. M. le Maire l'a dit, nous avons élaboré depuis mars, avec le

collectif budgétaire et l'ensemble de la majorité, un budget de grande responsabilité, fondé sur la stratégie qui était la nôtre depuis le début du mandat, que le Maire a rappelée, me dispensant de cet exercice pédagogique. En plus de cette orientation stratégique, il y avait évidemment le contexte budgétaire, que M. le Maire a rappelé et que nous avons anticipé, considérant l'état catastrophique des finances publiques nationales.

Nous avons donc fait un exercice consistant, au cours de l'année 2024, dans la préparation du budget 2025, à aller chercher des économies. Au total huit millions d'euros d'économies réalisées. Parfois, il faut le reconnaître, sur des effets d'aubaine, la baisse des fluides notamment, parfois sur des effets attendus de notre stratégie, la fin des contrats de projets par exemple, parfois sur des rationalisations (j'en parlerai), et enfin sur des choix politiques de réajustements et de réattributions.

Nous présentions ainsi dès novembre, avant le PLF, une évolution budgétaire démontrant une maîtrise totale de nos dépenses, celles-ci augmentant moins vite que l'inflation et que les effets mécaniques d'augmentation des dépenses des collectivités. 0,8 % d'augmentation de nos dépenses, tandis que nos recettes augmentaient de plus de 2 %, augmentant d'autant notre autofinancement.

L'exemplarité des communes ne suffisait *a priori* pas au gouvernement, qui, devant un déficit colossal de l'État, avait décidé de venir faire les poches des collectivités. Cela paraissait un peu cavalier, et même un peu hypocrite, quand l'État se désendette en provoquant la hausse de l'endettement des collectivités. Mais soit, notre collectivité était prête à prendre sa part et être solidaire du budget national.

Mais il faut prendre la mesure des ponctions annoncées par l'État sur nos recettes et l'impact de la hausse des cotisations demandée. En tout, près de six millions d'euros en moins pour la commune. Le gouvernement est tombé, et avec lui le PLF, mais nul doute aujourd'hui que les prochains gouvernements et surtout le parlement, lorsqu'il assumera toutes ses responsabilités, devra également proposer une loi de finances plus économe. Et puisque les parlementaires semblent avoir tant de mal à faire des économies, il semble probable que, d'une manière ou d'une autre, les collectivités soient *in fine* toujours sollicitées.

Le maintien des effets du PLF avorté dans notre budget primitif est donc une mesure de prudence, une sorte de calcul sur la probabilité d'une coalition autour d'un budget national. Il se pourrait qu'en cours d'année, nous ayons de bonnes nouvelles. Ce sera le cas en fait à chaque fois que l'une des mesures qui vont à l'encontre des collectivités et qui étaient prévues au départ sera moins lourde que prévue.

Voyons ce budget dans le détail.

L'équilibre budgétaire se situe à un niveau de 259 734 000 euros. Les recettes réelles de fonctionnement, estimées à 197 millions d'euros, sont en hausse de 2,35 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées en hausse de 2,97 %. Ici, c'est l'effet du PLF. Si nous enlevions l'effet du PLF, l'augmentation de nos dépenses ne serait que de 0,1 %. Avec les mesures du PLF, notre épargne brute est 27,92 millions d'euros, soit 14,15 %. Même dans la logique prudentielle, nous restons dans des ratios considérés comme très positifs pour la bonne gestion des collectivités.

Notre emprunt prévisionnel est inscrit à 48 millions d'euros. Sans le PLF, nous resterions sur un niveau prévisionnel de 2024, à savoir 42 millions d'euros. Les dépenses d'investissements s'établissent à 90,34 millions.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, la diapositive suivante présente le poids de chaque poste constituant les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Les charges à caractère général sont en diminution. Ici, très clairement, la diminution du coût des fluides est un élément déterminant. Mais l'inflation reste lourde sur d'autres postes, notamment l'entretien, la maintenance, l'assurance. Dans les frais divers, je mets en évidence le fait que certaines hausses de dépenses sont liées à l'externalisation d'un certain nombre d'actes, comme ceux liés au déménagement ou à la question du stationnement. Elles sont compensées par des recettes.

D'autres dépenses sont en diminution, notamment grâce à des logiques d'optimisation et de rationalisation. Ce sont les lignes sur les frais de transport de biens, de location immobilière, de location mobilière, de gardiennage. Nous sommes là dans des logiques d'optimisation.

Nous avons ensuite les dépenses de personnel, qui augmentent de 2,12 millions d'euros et dépassent symboliquement la barre des 100 millions d'euros. Elles sont à hauteur de 59,39 % des DRF, j'y reviendrai plus tard. Notons que la moitié de cette hausse est liée à l'évolution des cotisations CNRACL, l'une des mesures inscrites initialement au PLF dont on ne sait pas ce qu'elle va devenir. Il faut aussi ajouter 400 000 euros liés aux effets mécaniques du glissement vieillesse technicité.

Mais parmi l'augmentation des dépenses, il y a bien des choix politiques que nous assumons et que nous mettons en avant, à savoir les choix municipaux en matière de ressources humaines, qui ont un effet sur ce chapitre à hauteur de 600 000 euros, l'augmentation du budget Plurélya, le budget pour risque statutaire, et surtout l'augmentation du régime indemnitaire.

Sur les autres charges de fonctionnement, elles progressent de 8,6 %. Une hausse due, là encore, à l'inscription de 3,6 millions d'euros pour le fonds de précaution qu'avait imaginé le gouvernement et qui, pour le moment, est suspendu. Sans cette charge, les charges de fonctionnement seraient en recul de 4,5 %.

J'évoquerai enfin les charges financières. Elles augmentent de 27 %. C'est une hausse consécutive du fait de la hausse des taux d'intérêt, mais aussi du fait de l'augmentation de l'encours de la dette liée à nos investissements massifs sur ce mandat.

La diapositive suivante présente le montant et les parts dans les dépenses de fonctionnement de la masse salariale. Entre 2019 et 2024, la part de la masse salariale dans les dépenses recule légèrement. Il faut lire cela avec précaution, c'est un biais de l'inscription que j'évoquais juste avant : le fonds de réserve. Cela augmente la part d'un autre poste, et cela diminue en proportion celui-là. Si jamais ce fonds de réserve venait à tomber, la part de la masse salariale serait au-dessus des 60 %, mais en dessous de 61 %. Nous restons donc toujours au même niveau.

Sur les ressources humaines, nous sommes dans un effort maîtrisé. Nous vous proposons cette diapositive par souci de transparence. Chaque année vous nous réclamez le détail des postes que nous créons, et nous le remettons chaque année dans la diapositive. Nous

pouvons vous envoyer la liste évidemment. Il faut relativiser le chiffre de 45 créations de postes, car 20 de ces créations sont des dé-précarisations, des postes de remplacement qui sont pérennisés et qui enlèvent en face autant de postes précaires. Parmi les autres créations de postes, vous voyez le détail. Et ceux qui s'inquiètent de l'augmentation trop forte de nos effectifs pourront nous dire et pointer spécifiquement du doigt les postes qui leur paraissent superflus. Il y a aussi des transformations de postes, notamment huit dans le domaine de la petite enfance. La liste vous sera précisée, pour ceux qui veulent la regarder de plus près.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, nous avons une hausse de 2,35 %, soit 4,53 millions d'euros en valeur absolue. La fiscalité directe locale augmente sur une évolution nominale de 1,5 %, sur une évolution physique de 1,4 %.

Sur la taxe d'habitation, je suis obligé de dire quelque chose ici. Il faut relever les difficultés à prévoir son évolution depuis sa suppression. On n'arrive plus à identifier un certain nombre de biens, notamment la question des résidences secondaires. Cela a provoqué des effets de bord sur les recettes de 2024 et 2025, avec notamment une baisse de 41 % sur les recettes de THRS, due à la difficulté des centres de gestion pour identifier les biens concernés.

Le produit global de contribution directe est estimé à 90 millions d'euros en 2025, auxquels s'ajoute la compensation, estimée à 36,3 millions d'euros. Au final, le produit de la fiscalité directe locale atteint 126,1 millions d'euros, soit une augmentation de 1,7 %.

Concernant les dotations versées par la Métropole de Lyon, elles sont relativement stables. Les produits de services et du Domaine sont en progression de 2,3 millions d'euros, progression fondée sur les recettes issues des services de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

Sur les droits de mutation, nous les avons inscrits à 5,2 millions d'euros, dans une lecture plutôt prudente, inférieure à ce que nous avons perçu en 2024, mais considérant que nous n'avons toujours pas de bonnes nouvelles sur la sortie de crise immobilière.

Les subventions sont estimées à 9,2 millions d'euros, une hausse non négligeable, essentiellement fondée sur les participations de la CAF sur la petite enfance et l'éducation.

Sur l'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement, j'évoque souvent la perte d'autonomie des communes. Je vais faire court aujourd'hui, avec un chiffre : le pouvoir de taux de la Collectivité s'exerce en 2025 sur 45,7 % des recettes de fonctionnement. En 2019, c'était 56,8 %. Cette perte est très concrète. J'ajoute qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, on estime que la compensation par l'État a déjà un différentiel de quatre millions d'euros avec ce que nous aurions dû percevoir sur une logique pérenne.

Sur les principales dotations de l'État et compensations fiscales, l'enveloppe prévisionnelle composée des concours de l'État aux collectivités progresse légèrement. Les principales dotations sont relativement stables. Je vais vous laisser en prendre connaissance. Je n'ai pas de commentaire particulier à rajouter au tableau présenté.

Sur le montant total des dépenses d'équipement, elles sont en baisse de 8,7 %, soit 10,66 millions d'euros. On voit d'abord que l'on diminue petit à petit le montant dédié aux études

pour se concentrer davantage sur les travaux. C'est une logique classique de cycle de mandat électoral. On passe de plus en plus sur le concret. Nous avons quand même 5,5 millions d'euros pour les frais d'études préalables.

Et sur les immobilisations corporelles, nous avons 76,18 millions d'euros, sur le montant total des dépenses d'équipements. Notons l'acquisition de l'espace boisé de l'Autre Soie, de locaux destinés à la police municipale, une part du terrain du futur parc Adam et du PUP Mansard, ou encore l'achèvement du passage à l'inox dans les cantines et le renouvellement du parc automobile dans le cadre de la ZFE.

Au chapitre travaux en cours, 2025 sera sous le signe de l'éducation, avec, du côté des groupes scolaires, la construction de Niki de Saint Phalle, la restructuration de Croix Luizet, la rénovation de Renan Sud, l'extension de Camus, l'achèvement de Simone Veil et le lancement du chantier pour Prévert.

Un focus sur la transition écologique. 14,3 millions d'euros sont directement consacrés aux dépenses d'équipement en faveur de la transition écologique. Nous parlons des rénovations thermiques, à Léon Jouhaux, Jean Moulin, bientôt Camus et Ferry, au gymnase Mollier, à la mairie annexe. Ce sont aussi les évolutions d'éclairage vers le LED, notamment pour l'ENM. C'est l'aménagement des parcs, la végétalisation, la désimperméabilisation des cours d'école. Nous aurions pu inscrire sur la transition écologique d'autres projets d'équipement, car, tant dans les logiques achats que dans les logiques de chantier, nous sommes systématiquement attentifs à inscrire les enjeux de performance environnementale sur l'ensemble de nos leviers achats et investissements.

La diapositive suivante récapitule les dépenses d'équipement ventilées par secteur. Je vous laisse aussi en prendre connaissance. À noter quand même que ne sont pas comptabilisées dans cette diapositive les subventions versées à des acteurs tiers, qui ne sont pas pour autant négligeables. Ce sont plusieurs millions d'euros qui sont consacrés à des partenaires pour leurs propres investissements et réhabilitations. Nous voyons ici, en tout cas, que l'éducation reste le secteur principal des dépenses d'équipement.

Faisons le point dans le détail des impacts du PLF sur le budget primitif.

Elles sont en suspens, mais ont été intégrées au budget de la Ville. Elles ont un effet négatif sur l'autofinancement de près de 5,5 millions d'euros et un impact sur l'emprunt de 6 225 000 euros. C'est l'abondement du fonds de réserve à hauteur de 3,6 millions, la hausse des cotisations CNRACL à hauteur de 1,1 million. Ce sont des pertes de recettes de fonctionnement, en raison du retour de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. C'est également l'introduction de pertes de recettes d'investissement en raison du rabet décidé, et actuellement en suspens, sur le FCTVA, une diminution de 10 % du taux de remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement.

La compensation de ces mesures défavorables provoque mécaniquement un retour accru à l'emprunt.

L'une des mesures phares du projet de loi finance était l'instauration d'un fonds de réserve, de précaution, dont le coût pourrait s'élever pour Villeurbanne à 3,6 millions d'euros. Dans la version initiale, étaient concernées les collectivités ayant les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Il y avait un certain nombre de critères sur les plus en difficulté, pour les sortir du dispositif. Si un tel fonds venait à être proposé à l'Assemblée nationale, nous

aurions envie de faire passer le message aux parlementaires qu'il nous semblerait utile que l'État veille à ne pas pénaliser les bons élèves, et donc Villeurbanne.

Le budget 2025 a été construit avec l'objectif de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le budget présenté lors du DOB respectait cet objectif, avec une évolution de 0,77 % des dépenses par rapport au budget 2024. Les mesures du PLF venaient annihiler ces efforts, avec des dépenses supplémentaires de 4,7 millions d'euros, portant la hausse à 3,64 % des dépenses.

Pour se rapprocher de la cible initiale, nous proposons, dans la version finale du budget primitif, de décaler d'un an, ou d'étalonner sur deux ans, la mise en œuvre de la révision du régime indemnitaire. C'est ce décalage qui permettra de financer la hausse des cotisations CNRACL et de limiter l'augmentation des dépenses de BP à BP à hauteur de 2,97 %.

Le budget d'investissement est en diminution. C'est la preuve que nous avons franchi le pic du mandat municipal et procédé à l'effet de rattrapage. D'ailleurs, nous sommes davantage dans les travaux et moins dans les études. L'effort RH se fait désormais sur la qualité des conditions de travail des agents, et plus sur leur nombre. Sur le fonctionnement, au final, ce qu'il faut retenir, c'est que, si l'État ne venait finalement pas à ponctionner notre collectivité, ou moins que prévu, l'évolution de notre budget ne serait que de 0,1 %, tandis que nos recettes augmenteraient de 2,34 %.

Plus que d'habitude, j'invite tous les groupes, opposition comprise, à soutenir cette délibération, qui fait de notre collectivité une collectivité exemplaire, en mesure de défendre dès décembre 2024 un budget. Et je tiens à remercier les services qui ont fait un travail colossal pour être, dans le contexte que nous connaissons, en mesure de présenter, avec l'équipe municipale, un budget dès décembre. Et un budget exemplaire en maîtrise et en responsabilité, que beaucoup de collectivités en France vont nous envier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BOCQUET. Nous avons deux demandes d'intervention. Pour l'ensemble des groupes de la majorité, l'intervention sera portée par M. Jacques VINCE.

M. VINCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitantes et habitants de Villeurbanne.

Le vote d'un budget primitif est toujours un moment marquant pour une Collectivité. Et l'actualité nationale récente nous a aussi rappelé à quel point c'était aussi un moment politique.

Avant de le soumettre au vote, établir un budget est un exercice technique. Mais derrière la technicité il y a des choix politiques. Ces choix sont évidemment orientés par nos engagements pris devant la population en 2020, mais ils le sont aussi par la vie quotidienne des Villeurbannaises et Villeurbannais dans un contexte d'adaptation à des crises structurelles, sociales, climatiques, environnementales, et même, et nous nous en serions bien passés, à des crises démocratiques.

Puisque c'est un acte politique, au sens noble du terme, il nous appartient de montrer que derrière des tableaux de dépenses et recettes, derrière des histogrammes et diagrammes

circulaires, derrière des acronymes souvent énigmatiques pour tout un chacun, le budget a des impacts concrets sur la vie des habitants, à court et à long termes. C'est tout l'exercice pédagogique qui nous incombe, et Jonathan BOCQUET a largement commencé le travail. Qu'il en soit remercié. Je vais humblement le poursuivre. Et comme mon petit camarade, je vais essayer d'être à la hauteur.

Je voudrais aussi profiter de cette intervention pour, au nom des groupes de la majorité, remercier l'ensemble des agentes et agents qui ont travaillé à mettre en œuvre nos choix, apportant la technicité et les compétences qui transforment une idée en réalisation. Les allers et retours entre état des lieux et impacts potentiels de telle ou telle orientation ont été nombreux. Je salue donc ici la réactivité et la capacité d'adaptation de nos services.

Avant d'entrer dans le détail, il n'est pas prétentieux d'évoquer la méthode collective que nous avons adoptée. Certains étaient sceptiques sur notre capacité à construire cette méthode. Beaucoup la trouvent finalement séduisante, même si elle reste encore perfectible.

Il y a quasiment un an, la majorité municipale a entamé un travail collectif d'arbitrage (nous étions loin d'imaginer ce qui allait nous arriver avec le PLF), essentiellement sur nos dépenses de fonctionnement. Ces échanges ont permis de ne pas appliquer une diminution uniforme pour toutes les politiques publiques. Certaines ont bénéficié d'une forme de sanctuarisation convenue en commun. Toutes nos politiques publiques ont, in fine, été arbitrées selon des critères établis collectivement.

On peut citer parmi ces critères : le service rendu aux habitants, en pensant d'abord aux plus modestes, la préservation des services de proximité, la qualité de vie au travail des agentes et agents, la transition écologique qui prépare notre futur. Nous avons aussi veillé à préserver autant que possible les actions qui donnent lieu à du co-financement, pour permettre un effet démultiplicateur à nos dépenses. Ce travail nous a permis non seulement d'agir en conscience et en faisant des choix politiques rationalisés, mais également d'anticiper. Et anticiper, dans la période incertaine que nous vivons, n'est pas simple. Nous pouvons supposer que les jours à venir ne seront pas forcément plus heureux pour les Collectivités, vous l'avez aussi évoqué, Monsieur le Maire.

Lors du Débat d'orientation budgétaire du mois dernier, notre majorité présentait une prévision d'augmentation des dépenses de fonctionnement de seulement 0,77%, afin de préserver des ratios financiers confortables.

Or, la prise en compte des éventuels effets du Projet de Loi de Finances, et même si celui-ci est pour l'instant caduc, mais pourrait revenir sous une autre forme, nous a conduits à affaiblir ces ratios en ajoutant 4,7 millions d'euros à nos dépenses de fonctionnement d'une manière globale, en intégrant l'augmentation du taux de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour 1,1 million et le fond de réserve de 3,6 millions. C'est 2 % de nos recettes de fonctionnement. Cette augmentation monte à 3 %, Jonathan BOCQUET vient de le rappeler.

Nous n'allons pas ici refaire le procès de ce PLF mort-né, qui aurait demandé aux communes de plus de 100 000 habitants un effort qui aurait représenté 29 % de l'effort national quand elles ne représentent que 15% de la population française. Mais si ce PLF est mort, nous nous méfions de ses semblables à venir. Nous avons tenté de limiter l'impact

sur la qualité des services publics, qu'ils concernent le périscolaire, les sports, la culture... Plus rationnels et responsables que le gouvernement éphémère sortant, nous n'avons pas non plus renoncé à nos engagements en matière de transition écologique et de décarbonation.

Au-delà de ces considérations méthodologiques et des lignes de force de nos choix, je souhaiterais m'attarder sur quelques points emblématiques de ce budget.

Le budget des fluides baisse fortement (moins 14 %) suite à la baisse structurelle du prix de l'énergie après le bond historique des années 2022 et 2023. Cette baisse est aussi le résultat d'une réussite collective des usagers et des personnels pour changer les pratiques à confort similaire. Cette baisse du budget est également liée aux efforts de réhabilitation de notre parc et au raccordement au réseau de chauffage urbain de trois bâtiments qui participent de façon significative à l'allègement du budget énergie. Cet investissement, volontariste depuis le début du mandat, de réhabilitation thermique de notre patrimoine contribue à remplir trois objectifs : la préservation des bâtiments, le confort été – hiver des usagers, et un budget de fonctionnement maîtrisé.

Nous saluons l'effort du budget alimentation qui, malgré une hausse de fréquentation, faible, mais réelle, malgré l'inflation et l'augmentation des matières premières, reste constant ; et ce grâce à un travail sur le gaspillage alimentaire associant les personnels, et les petits et grands usagers. Comme quoi, la recherche individuelle et collective de sobriété et d'économie n'est pas toujours punitive, elle peut aussi avoir du bon pour l'environnement, et pour le porte-monnaie.

Nous n'avons pas non plus à rougir de notre contribution à lutter contre le sans-abrisme, venant une nouvelle fois compenser les défaillances récurrentes de l'État. Cette lutte fait partie de nos actions sanctuarisées, avec un doublement du budget que nous y consacrons.

Pour finir sur la partie dépenses de fonctionnement, nous souhaitons évoquer le plus gros budget de la Ville, le budget RH. 2025 sera l'année du dépassement des 100 millions d'euros pour ce budget. Il s'élève à plus de 59 % des dépenses totales, mais, s'il augmente en valeur absolue, il diminue légèrement en valeur relative. Plusieurs créations de postes sont la marque du développement de nos services.

Les efforts d'attractivité portent aussi leurs fruits au niveau de la police municipale où 64 postes sont effectivement pourvus, soit plus du double de celui observé en début de mandat. La stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance doit porter ce nombre à 75 d'ici à la fin du mandat, selon notre engagement, une présence humaine d'autant plus indispensable que Villeurbanne doit tenir bon face au trafic de drogues et au climat d'insécurité que celui-ci amène sur notre territoire, en tenant l'équilibre entre répression et prévention, équilibre auquel nous restons très attachés. Comme la police municipale, la médiation sociale fait d'ailleurs partie des actions que nous avons sanctuarisées.

L'ensemble des subventions de la Ville connaît une baisse dans tous les domaines. Cet effort demandé à chaque association de la Ville, et nous avons conscience que cela peut être parfois douloureux, permet de ne pas supprimer de manière arbitraire telle ou telle subvention aux associations, mais de continuer à toutes les accompagner tout en préservant la santé financière de la Ville.

Parlons maintenant d'investissement. Pour le développement et l'amélioration des services publics sur notre Ville, pour assumer l'évolution démographique de notre ville, 163 000 habitants aujourd'hui, et malgré une baisse par rapport à l'année dernière, ce budget reste très élevé : 90 millions d'euros. Ainsi, plus de 18 millions sont orientés vers l'enfance, le scolaire et la restauration. On peut aussi citer la rénovation thermique des groupes scolaires et gymnases Léon Jouaux et Jean Moulin, qui auront des effets positifs sur nos dépenses à terme. Mais je voudrais mentionner ici, dans le secteur scolaire, la construction du groupe scolaire Niki de Saint-Phalle, le mandat relatif à la restructuration lourde du groupe scolaire Croix Luizet, l'extension et la surélévation du groupe scolaire Camus, l'achèvement du groupe scolaire Simone Veil, et pour finir cette liste à la Prévert, la construction du futur groupe scolaire du même nom, cela ne s'invente pas...

Pour la qualité du service public d'éducation, ces investissements sont nécessaires et nous en faisons une fierté.

Les équipements sportifs et culturels continuent également à être améliorés et/ou réhabilités pour un total de plus de 12 millions d'euros : la réalisation du complexe sportif Alice Milliat dans la ZAC Carré de Soie, l'extension et la rénovation du complexe sportif Dominique Matéo en témoignent notamment.

Plus de six millions d'investissements seront accordés à l'aménagement des parcs et espaces verts, avec deux gros projets importants : la requalification des parking, skate-park et square Raphaël de Barros (1,6 million), création du parc Roger Planchon-ACI (1,8 million). Ces projets de végétalisation et création de parcs participent à la fabrique de la ville de demain, respirable, fraîche, ombragée, avec des lieux de jeux et de convivialité.

Malgré un contexte national extrêmement compliqué et difficilement compréhensible, la Ville de Villeurbanne tient donc le choc en construisant un budget responsable qui permet d'accompagner les évolutions législatives obligatoires et les investissements locaux nécessaires.

Alors même que le pays a besoin de carnets de commande remplis pour remettre en route la machine économique, l'État serre la ceinture aux Collectivités, qui sont les premières actrices d'une commande publique ambitieuse, comme nous venons d'en faire la liste. Soutenir les Collectivités, ce n'est pas seulement prendre un avion pour présider un Conseil Municipal à l'autre bout de la France quand on est Premier ministre. Nous attendons des actes d'une tout autre nature.

Nul besoin de rappeler ici que le déficit public a été très majoritairement creusé par l'État, mais la contribution demandée aux Collectivités dans le cadre de l'effort budgétaire est de nature à déstabiliser leur capacité à assumer les compétences que ce même État leur dévolue.

Le budget de la puissance publique peut et doit amortir les accidents de conjoncture, mais c'est bien fondamentalement à l'activité économique de financer les infrastructures communes dont elle bénéficie (réseaux de transport, éducation et formation, santé...). En ces temps de disette budgétaire, après les baisses inconsidérées de recettes fiscales et sociales, il est essentiel de le rappeler ici.

Voici donc, et ce sera la conclusion, le message que nous pouvons envoyer au futur gouvernement. Si les efforts sont à la fois partagés et justes, en tant que Collectivité, nous

sommes prêts à y contribuer, tout en maintenant le niveau de service attendu par la population. Ce budget responsable et prudent en est la meilleure des illustrations. Il est temps d'entendre que les Collectivités ne sont pas des puits sans fond dans lesquels on viendrait se servir sans conséquence, mais des fabriques du service public du quotidien, et que le service public, c'est la richesse de ceux qui n'en ont pas.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour l'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste, ce sera M. CHABRIER et Mme BENHAIM. Dans l'autre sens ? D'accord.

(Mme BENHAIM a problème de micro.)

M. LE MAIRE.- Il n'y a aucune volonté de museler l'opposition ! Nous allons vous trouver un micro qui fonctionne.

M. CHABRIER.- Aucun micro ne fonctionne.

M. LE MAIRE.- Cela va commencer à se voir !

(Rires dans la salle)

Mme BENHAIM.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, tout d'abord, ce budget que vous nous présentez aujourd'hui, vous l'avez déjà présenté dans les grandes lignes à la presse la semaine dernière.

Après de la presse, il y a ce que vous dites, mais ici, je souhaite mettre un peu en lumière ce que vous ne dites pas. Car vous donnez l'illusion d'un budget mieux géré, et notamment pour les dépenses de fonctionnement. En réalité, vous n'avez plus trop le choix, d'une part étant donné la dégradation financière locale, qui vous a déjà poussé à revenir sur vos promesses et à augmenter les impôts, mais aussi nationale, avec les incertitudes qui règnent au niveau du budget de l'État, comme le dit souvent M. l'adjoint aux finances, qui, afin de justifier ses dépenses, n'a de cesse de nous demander quel projet nous n'aurions pas fait.

Mais vous avez raison, peut-on s'opposer à créer des crèches, des écoles, à rénover des bâtiments, à ajouter de la nature en ville avec des arbres et des parcs ? Pas vraiment. Mais est-ce la bonne question à se poser quand on gère un budget ? Un budget, ce n'est pas une liste au père Noël. La vraie question à se poser est : quand et comment mettre en œuvre les différents projets ? Et je peux vous assurer que, tous en même temps, sans aucune priorisation, et le plus vite possible, n'est en aucun cas la bonne réponse ? C'est malheureusement celle que vous avez choisie, et nous en payons tous collectivement le prix.

Une ville en travaux permanents, avec les difficultés de circulation, de stationnement, de propreté, de sécurité à la personne, des accès dangereux avec des trottoirs et des routes défoncés, des commerces en perte de vitesse, voire en déficit et en fermeture. C'est cela, Villeurbanne actuellement, et c'est la faute de votre politique du tout en même temps. Et qui plus est, au-delà d'exaspérer les citoyens villeurbannais, cela a détérioré de manière durable et désordonnée la santé financière de Villeurbanne.

Ce que vous ne dites pas, c'est que c'est votre politique dépensière qui vous a conduits à une situation où il vous faut faire des économies dans les dépenses de fonctionnement. Alors, à l'instar du peu d'éclairage que l'on peut constater dans les rues de Villeurbanne

en ce moment en cette fin d'année, la fête est-elle finie ? Où allez-vous piocher ces économies ?

A priori pas dans la réduction des dépenses de frais de cérémonie et réception, dont le budget bondit de 32 % pour s'établir à hauteur de 331 000 euros. Il est indiqué que la variation provient d'un reclassement d'opérations du compte 6228 pour la fête de personnel, mais ce même compte est lui-même en augmentation.

Visiblement pas également dans les dépenses de communication, qui restent à un niveau très élevé, malgré les recommandations de la Chambre régionale des comptes de rationaliser ces dépenses, avec un montant alloué de 938 000 euros pour 2025.

Ce que nous ne dites pas, c'est que ce sont les associations qui vont en pâtir, avec une baisse de 4,10 % par rapport à 2024, soit moins 480 000 euros. Si certains crédits pour des institutions comme le TNP ou l'ENM augmentent, les subventions aux petites associations culturelles baissent. De même, la coupe est plutôt franche sur les associations sportives, dont les subventions baissent de 6,9 %, ce qui présage que des petites associations auront de grosses difficultés en 2025.

Ce que vous ne dites pas, c'est que certaines dépenses ont naturellement baissé pour 2025, avec l'absence du Festival des Invites, moins deux millions d'euros, la baisse très sensible du coût de l'électricité, vous en avez plus ou moins parlé, moins 1,2 million d'euros en deux exercices. Mais surtout, ce que vous ne dites pas, c'est que vous êtes dans l'obligation de réduire et limiter vos dépenses de fonctionnement, malgré des recettes qui ne cessent d'augmenter, mais force est de constater qu'elles ne suffisent plus.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos. La fiscalité locale, c'est 15,5 millions d'euros de plus depuis l'an dernier. Le recours à l'emprunt, c'est six millions de plus. Les dotations, c'est deux millions d'euros de plus cette année. Les recettes de stationnement, c'est près d'un million d'euros de plus. Soit un total de près de 25 millions d'euros supplémentaires. Cela va permettre de couvrir l'autofinancement. Ceci confirme que ce n'est pas un effort de gestion, mais, au contraire, une conséquence de votre mauvaise gestion, que vous compensez, je vous le rappelle à nouveau : augmentation de la fiscalité, chasse au paiement du stationnement avec votre véhicule surnommé par les Villeurbannais « la sulfateuse ».

Et comme cela ne suffit pas de ponctionner le portefeuille des Villeurbannais, vous avez encore recours à l'emprunt. Votre frénésie de l'emprunt tellement facile à utiliser fait supporter à la Ville des charges financières pour les frais d'intérêt de la dette, qui passent d'un million d'euros en 2023 à 3,44 millions d'euros en 2024.

De même, les charges de personnel, l'augmentation de plus de deux millions d'euros de BP à BP, ce qui conduit à atteindre plus de 100 millions d'euros au BP 2025. Et ces charges vont continuer à augmenter avec les nouvelles créations de postes annoncées, dont 45 nouveaux postes contre neuf supprimés, soit un delta de 36 postes supplémentaires. Nous avons entendu que certains faisaient partie d'une dé-précarisation de postes, quid des autres ?

Ce que vous ne dites pas, c'est cet effet domino de votre politique de début de mandat. Nous vous avons pourtant alertés de ces risques évidents.

Justement, parmi les nouveaux postes créés, trois concernent la création de postes pour des policiers municipaux. Cela permet de mettre en avant le sujet de la sécurité. Nous observons vos efforts, nous les avons votés et soutenus, que ce soit sur les caméras ou, plus récemment, sur le projet de la MILDECA pour lutter contre l'entrée des jeunes dans le trafic dans le quartier du Tonkin. Mais ils ne sont clairement pas suffisants. Il faut aussi des réponses concrètes sur le terrain dès maintenant. Comme vous le savez, nous avons toujours eu à cœur de ne pas instrumentaliser ces sujets, mais la situation se dégrade de jour en jour et appelle à des solutions rapides et fermes.

M. CHABRIER.- Merci, chère collègue.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, j'imaginai bien que vous alliez faire allusion à la situation budgétaire nationale. J'ai noté, avec une relative satisfaction, que tous les membres de la majorité qui se sont exprimés ont versé des larmes de crocodile sur cette situation, qu'il faut quand même un peu assumer. Parce que je vous rappelle que ce sont les partis qui sont les vôtres qui sont à l'origine de cette censure. Pour certains, c'est un sport national, mais vous, Monsieur le Maire, vous appartenez à un parti, pas depuis longtemps, certes, mais qui a eu un passé gouvernemental. Et qui a le sens des responsabilités devrait avoir le sens des responsabilités en gestion tant locale que nationale.

Aujourd'hui, c'est vrai que le discours est disons différent, puisque jusque-là, c'était les baisses des subventions, on accusait l'État de faire la poche des Collectivités territoriales, si je reprends le terme de M. BOCQUET. Ce n'est pas nouveau. J'ai siégé dans ce Conseil municipal dès 2008. C'était l'époque de Sarkozy, nous avions déjà des baisses de subventions. Puis j'ai connu le mandat de François Hollande, nous avions à nouveau des baisses de subventions. À l'époque, l'opposition disait : « *Vous voyez, maintenant vous êtes au pouvoir, vous êtes obligés d'assumer les baisses de subventions d'un gouvernement que vous soutenez.* »

Le discours varie un peu, ce ne sont plus les baisses de subventions, même si nous n'avons pas de visibilité sur la situation précisément, tant que nous n'avons pas de budget de manière effective, en effet. Aujourd'hui, c'est un discours qui varie : on doit s'endetter pour compenser l'endettement de l'État. C'est un peu fort de café, excusez-moi de cette expression un peu triviale.

Depuis 2020, ma collègue a donné des chiffres, et nous le rappelons systématiquement lors de toutes les interventions en matière budgétaire, que ce soit pour le BP ou le DOB, nous avons un peu l'impression qu'en matière de dépenses, c'est *open bar*. Il faut aussi anticiper et pas, une fois que la facture arrive, dire que c'est la faute de l'État. L'État que vous êtes bien contents d'appeler à la rescousse. Car, depuis 2020, nous avons connu un certain nombre de crises : le Covid, la crise énergétique, la question de la sécurité. Localement, nous vous soutiendrons là-dessus si vous avez une ambition et une énergie, nous l'avons toujours dit. Ne comptez pas sur nous pour être polémiques là-dessus.

Mais je me souviens quand même que, dans certains Conseils Municipaux, vous en appelez toujours à l'État, qui devait en faire plus, aider, etc. En matière de sécurité, vous n'avez cessé d'appeler à l'État. C'est bien gentil de le considérer comme celui qui doit être là quand il faut, et ensuite l'accuser de mauvaise gestion, puisque c'est le discours général tenu par votre exécutif, et au sein même de la majorité municipale.

Je partage les propos du Président de la Cour des comptes, et je reconnais que les gouvernements précédents auraient dû davantage faire de réformes structurelles pour la baisse des dépenses publiques qu'ils n'en ont fait. Cela, je veux bien l'admettre. Mais le discours qui consiste à se retrancher derrière les gouvernements successifs me semble un peu limité comme argument de défense.

Je ne vais pas faire votre procureur, mais je note quand même que vous êtes dans une autosatisfaction permanente. Vous voulez une ville qui soit de qualité. Aujourd'hui, force est de constater que l'on a quand même une ville... Il faut que les travaux se fassent, certes. Une fois qu'ils seront terminés, on peut penser que les réalisations satisferont les habitants. En attendant, les grands projets structurants, ceux que les habitants voient, ont déjà été décidés en amont, que ce soit évidemment le tramway, Grandclément, le terrain ACI. Et je ne parle pas la ZAC des Gratte-Ciel, bien évidemment. Vous avez à les accompagner, ce qui est une situation plus facile, à partir du moment où ils ont été actés.

En tout cas, en termes de qualité de la ville, on ne peut pas dire que Villeurbanne soit en ce moment très attractive. C'est un peu dommage parce qu'elle était une ville bien gérée, en termes de qualité de vie, et attractive, et aujourd'hui, reconnaissons que ces critères-là ne sont plus véritablement au rendez-vous. Merci, Monsieur le Maire. Pile.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOCQUET ? Vous avez tout pris en note, j'espère.

M. BOCQUET.- J'ai essayé.

Merci beaucoup à l'ensemble des groupes pour leurs commentaires sur le budget primitif.

Je ne sais pas par quoi commencer. Mais merci en tout cas d'avoir pris au sérieux les questions que nous posions la dernière fois, quand nous disions, puisque vous nous dites que nous dépensons trop, qu'il fallait nous dire sur quoi nous dépensons trop. Finalement, vous ne nous avez pas dit sur quoi nous dépensons trop, mais que nous le faisons tout en même temps. La prochaine fois, vous nous direz par quoi nous devons commencer, et ce qui peut être retardé. Est-ce les crèches qui doivent venir plus tard ? Ou les écoles ? Nous préciserons cela au prochain conseil municipal.

Vous nous dites qu'il y a trop de travaux et qu'il ne faut pas les faire tous en même temps. Mais si nous ne les faisons pas tous en même temps, ils vont durer plus longtemps. Est-ce que cela va satisfaire votre envie de sérénité dans la ville que de les étaler sur un temps plus long ?

Cette rationalisation des dépenses, vous l'appeliez de vos vœux, et au moment où nous l'effectuons, vous la regrettez. Vous vous contredisez plus que nous. Vous dites que, sur les associations, nous avons une coupe franche de 10,4 %. Évidemment, ce n'est pas la réalité. Les coupes ne sont pas égales entre elles. Nous faisons des exercices de priorisation. Ce sont des choix difficiles. Nous savons gré l'ensemble de nos partenaires d'avoir compris le contexte dans lequel nous sommes, et qui justifie que les collectivités doivent faire des efforts et, avec elles, l'ensemble de leurs partenaires.

Notons d'ailleurs que les partenaires financiers de la collectivité eux-mêmes sont soumis aux mêmes restrictions. C'est autant de partenaires en moins sur l'ensemble des politiques publiques, qui d'habitude cofinancent ces politiques publiques et qui se désengagent petit à petit, à chaque fois que l'État se désengage de ses partenaires.

Quand les dépenses de fluides diminuent, oui, c'est un effet d'aubaine. Mais pour l'instant, elles n'ont toujours pas autant diminué qu'elles avaient augmenté avant. C'est très relatif en termes d'effet d'aubaine.

Quand on parle de diminution de l'ensemble de nos ressources, et d'augmentation des dépenses induites par des phénomènes que nous ne maîtrisons pas, sur les dotations et compensations, en 10 ans, ce sont 10 millions d'euros de manque à gagner. Sur la fiscalité, c'est au moins six millions d'euros de manque à gagner avec les évolutions réglementaires et fiscales. L'inflation, c'est cinq millions de dépenses supplémentaires année après année.

Et là, je parle seulement des deux dernières années, hors inflation quasi mécanique nationale. Et je ne parle même pas non plus de l'effet de l'inflation sur les investissements. L'ensemble des élus présents en CAO ou dans les jurys voient bien l'évolution des coûts de n'importe quel marché public. Nous pourrions comparer le coût d'une école en 2004, en 2014, en 2024. Un même équipement public coûte beaucoup plus aujourd'hui. Nous pourrions évoquer aussi le point d'indice et le Ségur, cinq millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Quand on fait le calcul de tout cela, on voit tout de même une réalité que personne ne peut nier. Plus de la moitié de l'augmentation des dépenses de la collectivité depuis 2020 est due à des effets exogènes. C'est ainsi. On doit faire avec.

Ensuite, le reste, ce sont des choix politiques. Mais sur les choix politiques, en matière de fonctionnement, une autre réalité implacable est le fait que notre autofinancement reste excellent. Quand je dis excellent, c'est exemplaire. Quand je dis exemplaire, ce n'est pas juste que nous nous satisfaisons nous-mêmes et nous nous donnons des bons points. Il y a des ratios nationaux. Nous nous comparons à des strates. Il y a des objectifs posés par la Cour des Comptes, les centres de gestion. Nous sommes à 15 %. On ne peut pas considérer que nous avons dégradé cet autofinancement, car c'est l'autofinancement moyen du mandat précédent. Il était même un peu en dessous. Et il y a des effets de cycle, c'est bien normal.

Cet emprunt que vous évoquez sur la question de l'endettement, c'est effectivement un choix qui marquera ce mandat, un très haut niveau d'investissement, qui provoque un très haut niveau d'endettement, que nous ne pouvons pas considérer comme une bonne chose en soi. La dette n'est ni une bonne chose en soi, ni une mauvaise chose en soi. Il y a des cycles, et de temps en temps, c'est notre conviction, les collectivités doivent opérer des effets de rattrapage sur l'investissement.

Cet investissement haut et cet emprunt haut disent quelque chose de l'état des équipements aujourd'hui. Nous avons fait le travail de recensement du patrimoine, et tous ceux qui sont les usagers des équipements publics savent dans quel état étaient un certain nombre d'équipements publics, qui demandent des réhabilitations. Vous avez aussi conscience des enjeux de transition écologique, de performance énergétique, qui n'étaient peut-être pas toujours au cœur des débats d'investissement avant, et qui deviennent inévitables maintenant. Ils s'inscrivent avant même un projet d'équipement.

Je trouve que c'était intéressant d'avoir cette double intervention de votre part. Je souscris en tout point aux propos de M. CHABRIER. En quelque sorte, il vous a répondu. Tous gouvernements confondus, cela fait 50 ans que l'État s'endette. Et depuis 15 ans, toutes

couleurs confondues, les gouvernements viennent baisser les leviers des collectivités, parce qu'ils sont incapables de baisser leurs propres dépenses.

Et cela a des effets majeurs sur toutes les collectivités, mais notamment à Villeurbanne. Car quand il essaie d'être attentif à la situation des collectivités, il se dit : « *Villeurbanne, c'est top, ils sont hyper bien gérés, on peut aller leur prendre plus qu'ailleurs !* » Et c'est vrai que c'est une situation que nous avons trouvée en arrivant, qui nous permet d'investir massivement parce que nous avons les reins solides. Mais de fait, cela veut dire que l'État, sur les dotations, cela passe de 160 à 120 euros par habitant. Car cela ne sert à rien de regarder l'évolution en volume, c'est l'évolution par habitant qui compte. Et encore, ce chiffre que je donne, il est avant même l'évolution que nous venons d'apprendre sur l'augmentation de la population. Nous pouvons donc considérer que c'est près de 60 % de perte de recettes que l'État nous confiait avant.

Sur la question de l'autosatisfaction, je terminerai peut-être là-dessus, maladroitement, mais si même quand on améliore l'autofinancement et que l'on ne fait évoluer nos dépenses de fonctionnement que de 0,1 %, quand, pour la troisième année consécutive, on améliore les ratios de la ville, et que malgré cela, vous ne nous félicitez pas, effectivement, on s'autorise à le faire.

M. LE MAIRE.- M. CHABRIER apprécie en connaisseur, je crois, la réponse qui vient de lui être apportée.

Comme il est arrivé pendant mon introduction sur le budget, je n'ai pas pu saluer M. le Maire honoraire, présent dans le public.

Je ne vois pas très bien que ce que fait là mon adhésion au PS, mais peut-être lisez-vous trop la presse. Ma première carte était en 2007. Je ne sais pas si c'est récent ou pas, je vous laisse juge, mais je n'ai pas très bien compris l'allusion.

En tout cas, nous avons tous très bien compris que la campagne a commencé. Je croyais que c'était juste à la Métropole, mais je vois qu'elle commence à Villeurbanne. Un peu tôt, parce que l'on ne connaît pas encore tous les entrants, les candidats.

Je vais essayer de revenir sur le budget, parce que je crois que c'est ce qui intéresse les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Je ne sais pas comment nous pouvons convaincre l'opposition. Nous présentons un budget raisonnable, avec des investissements, des économies que vous n'avez de cesse de nous demander. Nous faisons œuvre de pédagogie. Nous ne nous cachons même pas derrière le projet de loi de finances, nous donnons à voir un budget sans PLF, et un budget avec une projection de PLF. Nous faisons preuve d'une transparence totale.

Et vous continuez à dire que nous nous cachons derrière le gouvernement qui vient nous prendre de l'argent. Ce soir nous aurions parfaitement pu voter un budget sans prélèvement de l'État, et faire beaucoup plus d'autosatisfaction. 0,1 % d'augmentation des frais de fonctionnement, tout en maintenant 75 millions de dépenses d'investissement et 90 millions d'investissements. Nous ne faisons pas cela.

Nous faisons le choix du sérieux, qui est de se dire, je le dis en introduction... Alors, quand nous avons fait cela, nous avons imaginé à un moment que le Président de la République

allait suivre plus le vote des électeurs et que nous aurions peut-être un gouvernement de gauche. Caramba, encore raté ! A priori, ce n'est pas cela.

Et même si c'est un gouvernement de gauche, de toute façon, pour répondre à la situation abyssale dans laquelle... Madame BENHAIM, Monsieur CHABRIER, je sais bien que la meilleure technique de défense, c'est l'attaque, mais enfin, les mille milliards de dette, ce n'est pas Hollande, ce n'est pas Sarkozy, c'est M. Macron ! La situation catastrophique dans laquelle est ce pays, bien sûr, c'est la responsabilité de différents gouvernements et partis, mais la situation qui a conduit le Premier ministre précédent, M. Barnier, à souhaiter un prélèvement sur les collectivités, c'est pour compenser une manière de gérer ce pays dont beaucoup, même à droite, disent que c'est catastrophique. Ce n'est pas juste la gauche, que vous qualifiez de tous les noms actuellement, qui monte au créneau, ce sont beaucoup de partis qui critiquent la gestion de ce gouvernement précédent.

Pour une fois que, justement, nous ne nous cachons pas derrière cela en disant « *les chiffres sont mauvais, c'est à cause du gouvernement, et quand ils sont bons, c'est grâce à nous* », nous faisons œuvre de pédagogie et de volontarisme, et cela ne va toujours pas. Je ne suis pas sûr que nous arriverons à vous convaincre. Ce n'est pas grave, il y aura un vote, nous verrons bien les positions.

Je veux avoir un dernier point. Je n'ai pas bien compris : nous faisons trop de choses, dans n'importe quel sens, cela met la ville sens dessus dessous, mais nous n'avons décidé de rien, ce n'est que l'héritage des décisions précédentes. C'est le cheminement intellectuel qui a été le vôtre : c'est le bazar partout, mais vous n'avez décidé de rien. Du coup, je n'y suis pour rien pour le bazar, puisque je n'ai décidé de rien. J'espère que tout le monde s'en rappellera quand ce sera le moment.

Voilà ce que je souhaitais partager. J'aurais aimé que nous ayons un débat moins politicien, un peu plus centré sur l'intérêt des Villeurbannaises et Villeurbannais. Pour ce faire, je vais répondre à vos questions. Sur la sécurité, vous avez été d'une honnêteté parfaite depuis le début de ce mandat, et vous n'avez jamais polémique, comme je n'ai jamais polémique. Et je vous propose que nous continuions ainsi, parce que les premières victimes, ce seront les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Sur les moyens supplémentaires de la Ville, nous allons continuer : la vidéoprotection, le recrutement des policiers municipaux, les équipes de médiation. Je ne les ai pas citées tout à l'heure, parce que je ne voulais pas les mettre en défaut, ils étaient présents dans la salle, vous aviez les trois nouveaux médiateurs de Saint-Jean qui étaient présents ici, avec nous, dans le Conseil Municipal. Ces efforts sont faits.

Et aujourd'hui, les efforts que j'ai demandés à l'État, je l'ai toujours fait au regard des efforts que la Ville faisait. Je n'ai jamais dit « *y a qu'à, faut qu'on, vous n'avez qu'à vous en occuper* ». En arrivant, il y avait 31 policiers municipaux, il y en a 65 aujourd'hui. Nous avons 72 postes ouverts, et il y en aura 75 ouverts. Mais 65 sont là. Quand nous sommes arrivés, il y avait 108 flux vidéo, aujourd'hui il y en a 230. À la fin 2025, il y en aura 400. C'est ce que l'État a reconnu dans nos efforts qui fait qu'ils viennent accompagner une stratégie, sur laquelle nous ne sommes pas tous d'accord au sein de la majorité. Et je n'ai pas tendu la sébile au gouvernement, j'ai juste dit que nous avons pris notre part, et que c'était maintenant à leur tour de le faire. Et si aujourd'hui je peux avoir un préfet délégué

à la sécurité qui me répond dans l'heure, en me disant « *Monsieur le Maire, la CRS 83, elle vient au Tonkin parce que c'est trop compliqué, on vous met deux équipages de BAC parce que je crois que c'est tendu* », c'est par le sérieux des actions que nous avons menées depuis quatre ans et demi avec notre majorité, Yann CROMBECQUE, les services de la sécurité au sein de la Ville. Cette crédibilité a été construite et permet, non pas d'avoir des résultats toujours à la hauteur de ce qu'attendent les habitants, mais d'avoir de la réactivité et des moyens associés.

J'aurais préféré que nous soyons sur cette question des moyens, des orientations que nous prenons. Vous avez fait le choix d'avoir un autre registre d'intervention, cela vous appartient. Les Villeurbannaises et les Villeurbannais jugeront.

Mais tout d'abord, voyons si une majorité se dégage pour ce budget. Je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.*

- Adopté à la majorité -

Vote Contre du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

Ce budget est approuvé. Je tiens exceptionnellement à remercier la majorité. Publiquement, évidemment, Béatrice VESSILLER, je le fais régulièrement, mais pas souvent quand nous votons un texte. C'était un budget très important. Je nous remercie pour la qualité de notre travail collectif, qui me semble assez exemplaire.

Nous allons continuer dans l'ordre des délibérations.

3. GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur BOCQUET, vous n'avez pas besoin d'en dire quelque chose ?

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

4. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS SITUES 26, 28, 30, RUE JEAN JAURES ET 6, RUE VICTOR HUGO A VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5. OCTROI DE LA GARANTIE DE LA VILLE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. REITERATION DE GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES A CDC HABITAT, SUITE AU REAMENAGEMENT DE 8 LIGNES DE SON ENCOURS DE DETTE SELON DE NOUVELLES CARACTERISTIQUES FINANCIERES (AVENANT 139411) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. REITERATION DE GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEE A CDC HABITAT SOCIAL, SUITE AU REAMENAGEMENT DE 4 LIGNES DE SON ENCOURS DE DETTE SELON DE NOUVELLES CARACTERISTIQUES FINANCIERES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POLE FUNERAIRE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, mais une demande d'explication de vote.

Mme DEMARS.- C'est très court, Monsieur le Maire. Dire que nous restons sur notre position sur le sujet, par rapport au Conseil précédent, nous nous abstenons. Pour les deux délibérations, la 362 et la 383.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POLE FUNERAIRE PUBLIC – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Ensuite, vous avez indiqué que c'était le même vote. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

10. TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DU PARC PRIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2024/2026 "MIEUX CHEZ MOI"/VILLEURBANNE/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)/SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, AUVERGNE-RHONE-ALPES (SOLIHA)/AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) POUR 2025 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je vais laisser Mme la première adjointe le présenter.

Mme THOUVENOT.- Une présentation rapide d'un dispositif qui peut paraître extrêmement technique, avec le nom de la délibération assez technique, mais qui est très importante, car elle recouvre une politique d'accompagnement à la rénovation énergétique, mais aussi à l'accessibilité et à la végétalisation des copropriétés. C'est la deuxième fois que nous présentons cette délibération, c'est le renouvellement de la convention.

Elle reprend à l'identique le dispositif, mais je voulais souligner l'originalité et la force du dispositif villeurbannais, sur lequel nous sommes largement observés, comme à l'occasion du colloque organisé par l'État sur la précarité énergétique. Nous continuons à avoir une fonction de guichet unique pour les ménages et les copropriétés pour toutes les démarches et l'obtention des aides publiques. C'est très important, car les dossiers sont très complexes, et pour s'y retrouver, notamment pour les ménages les plus modestes, il y a besoin d'un accompagnement.

Il y a aussi la poursuite de l'expérimentation des audits multiusages des copropriétés. L'objectif est d'analyser à 360 degrés, à la fois la sécurité incendie, la végétalisation, les locaux vélos, les locaux poubelles, les prises électriques pour les recharges des véhicules. Cela paraît anecdotique, mais très souvent, les copropriétés s'embarquent dans la rénovation énergétique, qui est un processus extrêmement long, et parfois, aménager des locaux poubelles ou des locaux vélos permet de constituer des collectifs au sein des copropriétés; pour ensuite travailler sur la rénovation énergétique, qui sera beaucoup plus coûteuse en énergie, mais également en reste à charge pour les ménages.

Enfin, la délibération précise bien les aides publiques que la Ville continue à verser, en complémentarité de ECORENOV, porté par la Métropole, et des aides publiques de l'ANAH.

Villeurbanne poursuit l'effort, malgré un plan national qui ne cesse d'évoluer, de changer, mois après mois, année après année, et cela rend extrêmement compliquée l'amplification de la rénovation énergétique nécessaire, notamment pour les passoires thermiques, mais également des dispositifs nationaux qui ne prennent pas en compte la structuration nécessaire des filières professionnelles, parce qu'elles ne disposent pas d'une vision claire et continue de l'intervention publique possible, et qui ne prend pas en compte la notion de confort d'été. Nous sommes en train de faire des rénovations énergétiques sans prendre en compte le confort d'été, et c'est relativement inquiétant compte tenu des températures qui s'annoncent en France et à Villeurbanne. À Villeurbanne, les températures moyennes ont augmenté de deux degrés depuis le début de l'ère industrielle, alors que sur l'ensemble de la France, c'est 1,3 degré. La question des bouilloires thermiques est un véritable enjeu de société. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. CONTREFORTS DES GRATTE-CIEL - MISE A LA DISPOSITION ANTICIPEE DE LA SVU DU TENEMENT SIS 11 A 17 RUE MICHEL SERVET A VILLEURBANNE (BO 5-6-7) - DECLASSEMENT PREALABLE DES PARCELLES BO 6 ET 7 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. REAMENAGEMENT DE LA PLACE GRANDCLEMENT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE (CMOU) ENTRE LA METROPOLE ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS) - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Mme MARTINEAU souhaitait en dire un mot avant.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Deux mots sur cette délibération qui, comme son nom l'indique, encadre les relations qui peuvent exister entre la Ville de Villeurbanne et son CCAS en matière de politique de solidarité et gérontologique.

Même si l'opposition siège aussi au CCAS, au Conseil d'administration, c'est l'occasion de rappeler au Conseil Municipal la politique volontariste de domiciliation du CCAS et de lutte contre les inégalités, avec le programme d'accès aux droits et d'aide facultatif que le CCAS vient tout juste de revoir, afin de les rendre plus lisibles pour le public et les agents, et de rendre leur instruction moins intrusive dans l'intimité des personnes.

C'est aussi toute la politique en direction des seniors qui est gérée par le CCAS et qui est rappelée dans cette convention, notamment la gestion de services essentiels d'aide au maintien à domicile, ou encore d'aide aux aidants. Cette convention permet de mettre en valeur la cohérence de l'action du CCAS avec la politique plus globale de lutte contre les inégalités que mène la Ville, et de clarifier les mutualisations et les mises à disposition de personnel ou de locaux entre deux entités.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MARTINEAU.

J'ai deux demandes d'intervention. La première portée, pour l'ensemble des groupes de la majorité, par Antoine PELCE.

M. PELCÉ.- Monsieur le Maire,

Chères collègues,

Mesdames, Messieurs,

4 835.

4 835, c'est le nombre de courriers reçus en 2023 Place du Docteur-Lazare-Goujon, au CCAS. Ces courriers, ce sont ceux des personnes qui n'ont pas d'adresse stable.

Derrière ce chiffre se cache une réalité bien concrète : environ 1 500 boîtes aux lettres gérées par le CCAS pour 1 500 personnes domiciliées.

Et surtout, derrière ces 4 835 courriers, ce sont autant de démarches d'accès aux droits qui sont rendues possibles : RSA, AME, CSS, retraite, AAH, demandes d'hébergement, ou encore allocations chômage. Pour toutes ces démarches, une boîte aux lettres est indispensable.

La domiciliation est une compétence obligatoire du CCAS. Ici, nous ne faisons que respecter la loi.

Mais notre politique de solidarité va bien au-delà des compétences obligatoires, car la gravité de la grande précarité aujourd'hui l'exige. Le nombre de personnes contraintes de dormir dans la rue, qu'il s'agisse de jeunes, voire de très jeunes, ou des plus âgés, nous interpelle et nous oblige à agir avec détermination.

Quelques chiffres :

La population de Villeurbanne représente environ 0,23 % de la population française. Si l'on rapporte cela aux 330 000 personnes sans logement en France, cela correspond à environ 750 personnes pour notre territoire.

Et justement, en quatre ans, 750, c'est peu ou prou le nombre de places d'hébergement que nous avons créées ou contribué à créer sur le territoire de la ville :

Du château qui permet à 180 personnes de vivre dans un lieu qui fait du droit à l'habiter sa raison d'être en partenariat avec l'État et la Métropole.

À la mise à l'abri dans l'Ex CCO de 50 femmes et enfants sans l'aide de l'Etat mais avec l'aide de nombreux partenaires.

En passant par exemple par les 20 chambres mises à disposition en 48 heures pour des déplacés d'Ukraine, lorsque l'État considérait encore qu'il n'était pas acceptable de ne pas trouver de solution.

Tout cela n'est pas pour dire que nous avons fait notre part, mais pour démontrer qu'il est possible de résoudre le sans-abrisme en France, si tout le monde s'y met et à tous les niveaux.

Villeurbanne a toujours été au rendez-vous, et nous continuerons de l'être. Le budget voté aujourd'hui en est la preuve.

Et pour les seniors ?

Nos politiques de solidarité touchent aussi les aînés. Les 365 logements des quatre résidences autonomes, gérés par la direction Seniors du CCAS, en sont un bel exemple.

Tous ces logements sont éligibles à l'Aide Sociale à l'Hébergement, et un quart des habitants environ y a recours. Cela permet à des Villeurbannais âgés et aux ressources modestes d'être bien chez eux, et bien dans leur ville.

La convention-cadre entre le CCAS et la Ville sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir est un outil essentiel, qui permet au CCAS de déployer efficacement ses politiques publiques de solidarité et d'hospitalité dont je n'ai cité que quelques exemples. Elle formalise la collaboration entre les deux entités, renforçant leurs liens et permettant au CCAS de bénéficier des compétences et des organisations de la Ville pour toujours mieux répondre aux besoins des habitantes et habitants les plus modestes.

Profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement les agentes et agents du CCAS ainsi que celles et ceux de la Ville qui contribuent à son fonctionnement. Leur engagement et leurs actions quotidiennes au service des habitants sont essentiels pour faire vivre, au-delà des conventions et des financements, nos valeurs de solidarité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Loïc CHABRIER pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. CHABRIER.- C'est une erreur. Je ne l'ai pas prévu.

M. LE MAIRE.- Pas d'autre personne dans le groupe ? Nous vérifierons que ce n'est pas ailleurs. N'hésitez pas à me dire, si je ne vous donne pas la parole sur une intervention, que c'était là que vous vouliez le faire.

M. CHABRIER.- C'était une option que nous avons posée lors de la conférence des présidents, Mme le première adjointe s'en souvient peut-être. Comme c'était moi qui représentais le groupe, c'est ressorti ainsi.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Nous passons au rapport 351.

Je vais laisser temporairement la présidence à Mme la première adjointe.

14. CONVENTIONS VILLE/CENTRES SOCIAUX : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL DE LA FERRANDIERE, LE CENTRE D'ANIMATION SAINT-JEAN ET LA MAISON SOCIALE CYPRIAN / LES BROSSES, AVENANTS FINANCIERS 2025 POUR LES 6 CENTRES SOCIAUX VILLEURBANNAIS – M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

Mme THOUVENOT.- Mme GOYARD GUDEFIN souhaitait présenter le rapport.

Mme GOYARD GUDEFIN.- Madame la Première adjointe, je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Que ce soit le CCO, la MIETE ou la maison de la culture arménienne, toutes ces associations sont présentes pour offrir un maximum de services de loisirs de présence aux habitants. Ces associations jouent un rôle essentiel dans notre vie locale. Grâce à elles, les habitants bénéficient de services, d'activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, ou encore solidaires.

Elles sont des lieux de rencontre, de créativité, d'entraide et d'émancipation.

Les bénévoles ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour faire vivre leurs projets. En retour, il est de notre devoir, en tant que Collectivité, de leur donner les moyens de poursuivre et de développer des actions.

Plus largement, je voudrais souligner l'importance de l'engagement associatif. À Villeurbanne, nous avons la chance de compter plus de 3 300 associations actives, dont plus de 800 agissant dans les quartiers au plus près des habitants. Elles structurent la vie collective, permettent à des initiatives de voir le jour et renforcent la cohésion sociale.

La Ville accompagne la vie associative par des aides directes, comme des subventions d'aide à la création d'associations ou des prêts de salles et des conventions renouvelables. Nous

favorisons également l'implication citoyenne à travers des outils comme le budget participatif.

Parmi ces associations, les centres sociaux occupent une place toute particulière. Ce sont des acteurs de proximité qui répondent aux besoins quotidiens des habitants : accueil de la petite enfance, soutien scolaire, activités culturelles, animations de quartier... Ils sont des lieux de vie, de rencontres et d'échanges, où chacune et chacun peut trouver sa place et se sentir utile. Ils sont le plus grand réseau social de France, n'en déplaise à Twitter ou Facebook...

À Villeurbanne, nous avons la fierté de compter six associations gestionnaires de centres sociaux et huit agréments « centre social ». Ces structures sont portées par des conseils d'administration composés en grande partie d'habitants. Qui, mieux que les habitants eux-mêmes, peut identifier les besoins de leur territoire ?

Pourtant, cet engagement de proximité, ce dynamisme associatif, est aujourd'hui menacé. La politique d'austérité des gouvernements précédents pèse lourdement sur les finances des collectivités locales, et tout indique que François Bayrou poursuivra dans cette voie. Moins de moyens pour les communes, c'est aussi moins de moyens pour les associations qui dépendent en grande partie de nos subventions.

Les associations, qu'elles soient généralistes comme les centres sociaux ou thématiques, ne peuvent fonctionner sans un soutien financier fort. Cumulées à l'inflation, les restrictions budgétaires fragilisent un tissu associatif indispensable à la bonne santé de notre vie sociale.

C'est dire l'importance de soutenir nos associations, et en particulier les centres sociaux, qui sont des piliers de notre vie sociale.

Enfin, permettez-moi de rendre hommage à toutes celles et ceux qui s'engagent : les bénévoles et les professionnels qui les accompagnent au quotidien. Leur dévouement profite à tous les habitants de notre ville. Ils incarnent cette solidarité et ce dynamisme qui font de Villeurbanne une ville belle, humaine et vivante.

Merci à eux.

Mme THOUVENOT.- Merci, Madame GOYARD GUDEFIN, pour ce vibrant plaidoyer en faveur de la vie associative. Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES POLLINARIUMS SENTINELLES DE FRANCE (APSF) ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Alain BRISSARD

Mme THOUVENOT.- Monsieur BRISSARD, voulez-vous présenter la délibération ?

M. BRISSARD.- Quelques mots.

Je ne vais pas décrire le rapport et la création du pollinarium, seulement dire que ce rapport illustre l'approche qui est celle de la majorité dans sa politique en faveur de la nature en ville. Il ne s'agit plus d'une politique ornementale, mais bien d'une politique qui vise à traduire notre adhésion à la dynamique « *one health* », qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, végétale, animale et environnementale, aux échelles locale, nationale et planétaire.

Une ambition immense, mais dont chacun ressent bien au fond de lui la nécessité et mesure les impacts des dérèglements auxquels nous devons faire face, pour l'avoir trop longtemps oubliée. Nous nous y engageons à la fois avec des petits pas, comme l'aménagement de ce pollinarium à Villeurbanne, ou la réactivation de nos serres municipales, mais également de grands pas, comme l'aménagement de nouveaux parcs de plusieurs hectares. C'est donc avec fierté que je présente ce rapport.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie. La parole est à M. HAULAND-GRØNNEBERG pour le groupe Communiste et républicain.

M. HAULAND-GRØNNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, merci pour cette présentation de la Convention de partenariat entre l'association des Pollinariums Sentinelles de France et la Ville de Villeurbanne qui a pour but de planter des plantes allergisantes et observer les émissions de pollens, afin de partager ces données avec cette association, et diffuser ces informations auprès des citoyens, plus particulièrement auprès des personnes allergiques.

Ce partenariat relève donc d'une véritable mission de santé publique qui mérite d'être pleinement soutenue.

Cela étant dit, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'une autre association, le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), qui a des missions sensiblement similaires à l'Association des Pollinariums Sentinelles de France, a récemment lancé un véritable « cri d'alerte ».

En effet, le RNSA, association connue également pour informer les pharmaciens, les médecins et tous les allergiques, n'a pas perçu ses subventions habituelles de la part des ministères de la Santé et de la Transition écologique, soit 250 000 euros au total.

Or, ces 250 000 euros représentent près d'un quart du budget de cette association née de l'Institut Pasteur en 1985. De ce fait, selon Samuel MONNIER, ingénieur au RNSA, cette association est menacée de disparition d'ici la fin de l'année si cette subvention n'était pas reconduite.

Or, toujours selon Samuel MONNIER, cette disparition conduirait à ce que, je cite « *les allergiques ne pourraient plus être informés pour adapter leur traitement. pour savoir les bons gestes à suivre sur les pollens et des spores de moisissures en France* », en rappelant que les pharmacies utilisent aussi les données du RNSA pour « *adapter les productions de médicaments et d'antihistaminiques* ».

Enfin, quand on sait que le RNSA travaille également en collaboration avec des chercheurs pour mesurer les effets du changement climatique sur les pollens, on comprend toute l'utilité d'une telle association en termes de santé publique.

Conséquence, en désespoir de cause, le RNSA a lancé le 18 novembre dernier un appel aux dons pour tenter de survivre à travers un appel aux dons pour 2025.

Pour notre part, nous pensons que cette solution n'est qu'un « pis-aller », et qu'il serait beaucoup plus judicieux que le nouveau gouvernement Bayrou soit plus inspiré que le précédent gouvernement Barnier, et maintienne cette subvention de 250 000 euros pour que le Réseau National de Surveillance Aérobiologique puisse continuer ses actions de prévention et de recherche comme il l'a toujours fait depuis 1985.

Dans cette attente, je vous remercie de votre attention.

Mme THOUVENOT.- Je ne suis pas sûre qu'ils aient exactement les mêmes fonctions, mais je vous rejoins sur les alertes sur la suppression de la subvention de l'État, ou sa très forte diminution, car le réseau national rend un service extrêmement important et précieux, pour les nombreuses personnes allergiques qui doivent adapter soit leurs sorties, soit leur traitement, en fonction des pics de pollen en cours dans l'agglomération. C'est notamment le cas pour toutes les personnes allergiques aux graminées, au printemps.

Mais nous allons voter là une subvention, non pas au réseau national de surveillance, mais à l'association des pollinariums.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ELABORATION D'UN "PROGRAMME TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DANS ET PAR LE SPORT" – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention, mais je vais d'abord laisser M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA présenter ce rapport.

M. MOHAMED AHAMADA.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La transition écologique est un enjeu majeur pour la Ville de Villeurbanne et une priorité pour la majorité municipale.

L'avancement de cette transition vous a été présenté lors du précédent Conseil Municipal et nous avons pu constater à quel point celle-ci irrigue toutes les politiques publiques portées par l'équipe municipale.

Le sport et l'environnement sont étroitement liés : les deux sont essentiels au bien-être physique et mental de la collectivité.

L'activité sportive n'est pas neutre pour l'environnement : on estime par exemple que le foot et le rugby amateur émettent chaque année 1,4 million de tonnes de CO2. La dernière

coupe du monde au Qatar a, à elle seule, généré 3 à 6 millions de tonnes de CO2, si l'on inclut la création d'infrastructures.

En parallèle, le réchauffement climatique compromet la pratique sportive avec la multiplication des épisodes de canicule ou de pollution excessive de l'air.

Il est à la fois urgent et impératif d'agir.

La transition écologique se décline d'ores et déjà dans la politique sportive municipale, avec par exemple la réduction de la consommation énergétique des équipements sportifs.

L'office des sports de Villeurbanne (OSV) a mis les enjeux écologiques au cœur de son projet associatif. Villeurbanne et l'OSV promeuvent ainsi un modèle de sport responsable lors de grands événements qu'ils organisent, notamment les Foulées de Villeurbanne, en limitant autant que possible l'usage de plastiques à usage unique.

Des marges d'amélioration existent aussi dans la pratique quotidienne des clubs, qu'il s'agisse de réduire les déchets engendrés pendant les entraînements, les compétitions du week-end ou encore à l'occasion des assemblées générales et temps conviviaux, tout en sensibilisant les clubs en facilitant le recyclage de matériel sportif et bien d'autres.

En 2025, nous irons donc plus loin dans la mise en place de pratiques vertueuses,

Nous approfondissons le partenariat avec L'Institut du Sport Durable, reconnu pour ses formations à destination des structures sportives, des Collectivités et des sportifs, en partenariat avec CITEO, acteur incontournable du recyclage en France.

Depuis trois ans, l'ISD et l'OSV réfléchissent à la déclinaison sur Villeurbanne d'un programme territorial de prévention et de gestion des déchets : l'enjeu est bien de créer une dynamique qui embarque l'ensemble des acteurs du monde sportif dans la transition écologique.

Ce programme complète ainsi la démarche d'accompagnement et d'animation que mène l'Office des Sports auprès des 165 sections sportives qu'il fédère.

Concrètement, ce partenariat aboutira à la mise en place progressive de la collecte sélective dans l'ensemble des sites sportifs municipaux.

Le sport est un vecteur de valeurs essentielles à l'équilibre collectif. Nous faisons le pari qu'un sport éco-responsable sera acteur de changement à l'échelle de la société.

Enfin, le dispositif n'engendre aucun coût pour la Collectivité, celui-ci étant supporté par CITEO à hauteur de 10 000 euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité, portée par M. Floyd NOVAK, qui s'est très bien sorti de l'exercice de l'appel.

M. NOVAK.- J'enchaîne avec le même talent, bien sûr.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, chers collègues, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole sur ce sujet, qui tient à cœur à beaucoup de collègues ici présents.

Depuis le début du mandat, nous n'avons cessé d'encourager les clubs sportifs à s'engager dans la transition écologique. Cette thématique avait d'ailleurs fait l'objet d'une soirée réussie intitulée "sport et transition écologique" en mai 2023 à l'Astroballe.

Certaines associations, comme les Tonkin Tigers ainsi que l'OSV, ont pris la thématique à bras le corps, parfois déjà depuis un certain temps. De son côté, la Collectivité a de véritables défis à relever, même si nous n'organisons a priori pas de coupe du monde prochainement : événementiel responsable, réemploi autant que faire se peut, tenue d'un tri sélectif à la hauteur de nos ambitions dans nos équipements, formations des agents et agentes concernés par ces sujets, etc.

C'est la raison pour laquelle est prévu un déploiement du tri sur plusieurs équipements sportifs : Boiron Granger, Les Iris, De Barros, le Centre Nautique Étienne Gagnaire, la piscine Bouilloche, la salle des Gratte-Ciel et le Gymnase Alexandra David-Neel. Bref, vous l'aurez compris, c'est une généralisation qui se prépare.

De même, nous avons la chance d'accueillir la recyclerie sportive prochainement, un bel exemple d'organisation essentielle pour une transition autant écologique que sociale, qui est un peu notre leitmotiv. Nous serons donc tous gagnants et gagnantes sur ce sujet.

Aujourd'hui, cette délibération propose le conventionnement avec l'Institut du sport durable pour un accompagnement sur un plan de prévention et de gestion des déchets par et pour les acteurs du sport. Par et pour, c'est bien cette idée qui est importante, car l'objectif ici est bien sûr l'appropriation des méthodes et l'acculturation aux enjeux associés. Cette action débutera avec une première réunion avec les acteurs et actrices du sport début 2025 pour faire le lien avec le volet d'éco-exemplarité de la démarche éco-événementiel.

Nous ne pouvons qu'espérer que l'ensemble de nos clubs et associations sportives sauront tirer parti de cette convention pour changer des pratiques parfois très ancrées sur le terrain, mais qu'il est possible et souhaitable de faire évoluer. On peut dire qu'il manquait un "coup de pouce" et une impulsion pour que le geste écologique accompagne le geste sportif : c'est bien le but de ce partenariat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur MOHAMED AHAMADA, vous voulez répondre ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Remercier Floyd NOVAK d'avoir souligné ce que nous avons mis en place dans les équipements sportifs. Je suis complètement en phase avec son intervention.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 367 sur la revalorisation du régime indemnitaire.

Une petite précision : il était indiqué que l'intervention du groupe VIE et Communiste était sur le rapport 367 et 369. Est-ce que vous confirmez ? Ou est-ce seulement sur le régime indemnitaire ?

Mme BUTET.- Oui, nous confirmons.

M. LE MAIRE.- Bien. Monsieur GLÜCK, je vous laisse la parole sur les deux.

M. GLÜCK.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais surtout présenter le rapport sur le régime d'indemnitaire, non pas que l'autre rapport a moins d'intérêt, mais sur le temps de travail, l'idée était de généraliser l'expérimentation que nous avons mise en œuvre sur la semaine de quatre jours et l'organisation du temps de travail au sein de la Ville, et là-dessus, je pourrai répondre plus largement à vos questions si vous en avez.

Sur la délibération qui concerne le régime indemnitaire, c'est quelque chose qui est très important et très attendu par l'ensemble du personnel municipal. Pour rappel, le régime indemnitaire est la part variable du salaire des agents qui est décidée par la Ville, l'autre partie étant le traitement indiciaire fixé par les grilles salariales de la fonction publique territoriale.

Cette part variable du salaire sur laquelle nous délibérons aujourd'hui représente 15 à 20 % du salaire. Nous vous proposons à travers cette délibération de l'augmenter de manière significative, puisque cette part du salaire augmenterait de près de 20 % suite à la délibération d'aujourd'hui, pour une enveloppe totale de deux millions d'euros, si l'on considère les personnels de la Ville, du CCAS et de l'École Nationale de Musique. C'est équivalent à une hausse du point d'indice proche de 2,5 %.

Il s'agit donc d'une décision politique extrêmement forte, et cela d'autant plus dans le contexte budgétaire actuel, qu'il soit national ou local, et que nous avons évoqué tout à l'heure.

Et cela d'autant plus que depuis le début du mandat, nous avons déjà mis en œuvre deux hausses successives du point d'indice, 5 % en tout, ainsi que des revalorisations catégorielles nécessaires, en particulier dans les domaines de la petite enfance, de la police municipale ou de la santé, avec les primes Ségur et Grand âge dans la filière médico-sociale.

Alors, pourquoi ce choix politique important ? Pour répondre à plusieurs enjeux : le pouvoir d'achat, l'attractivité, et des questions d'égalité.

Sur le pouvoir d'achat, dans un contexte inflationniste très important, nous savons toutes et tous que les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour les bas salaires, qui sont de plus en plus nombreux, y compris dans la fonction publique. Dans la fonction publique, le nombre de salariés qui ont un salaire compris entre le SMIC et le SMIC + 10 % est proche de 30 % aujourd'hui, alors qu'il était inférieur à 15 % en 1981.

C'est pourquoi nous proposons un salaire socle, c'est-à-dire un minimum garanti pour chaque agent de la Collectivité à hauteur de 2 050 euros bruts par mois, soit 1 632 euros

nets par mois pour un agent à temps plein. Cela fait écho à la proposition du Nouveau Front Populaire lors des dernières élections législatives d'un salaire minimum à 1 600 euros nets par mois. Cette mesure concerne plus de la moitié des personnels.

L'attractivité : nous avons toujours des problèmes de recrutement sur des métiers en tension, toujours dans le domaine de la petite enfance, de la police municipale, dans le médico-social, mais aussi l'animation et certains métiers techniques.

Nous proposons de nouvelles mesures catégorielles ainsi qu'une prime annuelle complémentaire pour tous les agents.

Des questions d'égalité : nous parlons ici à la fois de l'égalité entre filières et de l'égalité entre femmes et hommes. Les mesures que je viens d'évoquer permettent de réduire des inégalités qui existaient entre certains métiers, tout en favorisant des filières fortement féminisées. Ainsi, c'est plus de 72 % de l'enveloppe globale qui est à destination du personnel féminin, alors qu'il représente 68 % des effectifs.

Voilà les choix que nous portons : des mesures d'attractivité, d'égalité, avec des hausses de salaires conséquentes pour l'ensemble des personnels, mais d'autant plus pour les bas salaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je donne la parole pour une intervention commune entre les groupes VIE et Communiste et républicain, portée par Mme Antoinette BUTET.

Mme BUTET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

En nommant François Bayrou au poste de Premier Ministre, Emmanuel Macron confirme sa volonté de poursuivre coûte que coûte sa politique de destruction du service public, le seul bien de ceux qui n'ont rien. Les fonctionnaires demeurent dans le collimateur, cible d'un dénigrement permanent visant à affaiblir leur statut pour le soumettre aux lois du marché.

Or, malgré les baisses d'effectifs, près de 15 % des emplois publics ne sont pas pourvus, preuve que la condition de fonctionnaire soi-disant privilégié n'est pas si enviable que cela.

Le manque de personnels et de moyens pèse lourdement sur les agents, qui peinent de plus en plus à garantir un service public de qualité, alimentant le mécontentement des usagers. C'est une spirale à laquelle nous devons mettre un terme en renforçant l'attractivité des métiers dans la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi les rapports que nous adoptons ce soir sont particulièrement positifs.

Ils marquent les efforts entrepris pour réduire les inégalités entre femmes et hommes. Le réaligement du régime indemnitaire dans les métiers traditionnellement féminins, comme ceux de la petite enfance ou des ATSEM, est une avancée importante, bien que des écarts persistent encore avec les métiers dits masculins.

Un autre pas est fait avec les nouveaux rythmes de travail, pour améliorer l'équilibre de vie des agents, notamment ceux à temps partiel qui sont majoritairement féminins.

Le Complément Indemnitaire Annuel soulève des questions : laissée à la discrétion des chefs de service, cette prime au mérite pourrait menacer l'égalité de traitement, mais l'engagement pris de la verser intégralement à tous les agents est un motif de satisfaction.

Enfin, il faut saluer la création d'un salaire socle pour nos agents municipaux, fixé à plus de 1600 euros nets par mois, soit 200 euros au-dessus du SMIC. Cette avancée concerne les agents de catégorie C, plus de la moitié du personnel communal. Autrement dit, nous votons ce soir une augmentation pour 1 428 agents !

On retrouve l'intention portée par Maurice Thorez, qui avait veillé, en créant le statut de la fonction publique, à ce que « *le traitement fixé ne soit pas inférieur à 120 % du minimum vital* ».

Sans fonctionnaires, pas de services publics ; sans services publics, pas de réponse collective aux défis sociaux, environnementaux ou sanitaires. Les événements exceptionnels comme le Covid ou les Jeux olympiques nous rappellent combien ils sont indispensables.

À ce propos, nous tenons à apporter un soutien sans réserve aux sapeurs-pompiers du Rhône et de la métropole de Lyon, qui sont en grève depuis le 1^{er} octobre pour obtenir davantage d'effectifs et de moyens. Ils sont aujourd'hui bien mal récompensés pour leur mobilisation lors des derniers JO, et pour leur dévouement quotidien à la sécurité des habitants.

En améliorant les conditions de travail et de salaire de nos agents, Villeurbanne fait preuve de courage politique. J'espère que nos choix serviront d'exemple aux autres employeurs, qu'ils soient privés ou publics.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole pour le groupe Les Ecologiste, Mme Caroline ROGER SEPPI.

Mme ROGER-SEPPI.- Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, Mesdames et Messieurs.

Nous allons voter pour cette délibération, car le socle commun et les actions complémentaires sont de belles avancées pour nos agentes et agents, en remettant de l'équité, de l'égalité femme-homme et de la revalorisation du pouvoir d'achat, nous l'avons dit. En conformité avec la loi, cette délibération propose de mettre en œuvre le CIA, complément indemnitaire annuel. Ce complément peut donner lieu à une prime, considérée comme liée au résultat.

Cette part censée être variable, bornée à des plafonds que nous allons donc voter, doit pouvoir se faire en fonction d'éléments évalués lors de l'entretien professionnel annuel. Si cet entretien joue pleinement son rôle, sur des critères objectifs, ce peut être un bon moyen de valoriser nos agentes et agents reconnus pour leur manière de servir les habitants, et un outil de pilotage pour l'excellence du service public municipal.

Cependant, il nous faut dire nos réserves quant au sujet du mode d'attribution du CIA, complément indemnitaire annuelle.

Vos propos en commission, Monsieur l'adjoint, semblent en effet indiquer que nous ne nous saisirons pas de cette opportunité, et nous le regrettons, sans que cela vienne entacher

le remarquable travail que vous avez mené au sujet de ce régime indemnitaire. Verser la même somme de ce complément de rémunération à toutes et tous nous semble inéquitable, notamment vis-à-vis des agentes et agents ayant une manière de servir pleinement la ville, engagés dans l'amélioration continue de la qualité de service, qui s'investissent et ont une attitude exemplaire pour le service public.

Cela peut entraîner, en effet, l'effet inverse de ce qui est attendu : pousser à la démotivation des personnels les plus engagés, en constatant, par exemple, qu'un agent sanctionné pour sa manière de servir percevrait un complément du même montant qu'un agent au service satisfaisant ou exceptionnel.

La haute qualité du service au public de notre commune implique qu'une grande majorité de nos agents devrait satisfaire les critères d'attribution à définir. Fixer des critères d'objectifs, individuels ou collectifs, pour être éligible au versement du CIA est en moyen pour les agentes et agents d'être valorisés dans leur engagement au quotidien, mais aussi au sein de leur équipe respective. Le CIA peut être un outil de pilotage responsable, qui permet d'établir des règles claires de la qualité du service attendu et de favoriser la qualité de vie au travail. Certaines Collectivités s'en sont emparées, y compris de notre coloration politique. Je pense à Givors, par exemple, qui n'est pas loin de nous. C'est sans doute une option que nous pourrions explorer à l'avenir, collectivement et dans le respect du dialogue social. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GLUCK.

M. GLÜCK.- Merci, je vais essayer d'apporter quelques réponses. Tout d'abord, je voudrais réagir, Madame BUTET, sur le début de votre intervention concernant le dénigrement permanent des fonctionnaires. Depuis plusieurs années, on fait face à cela. Et avec le temps qui passe, ce discours, comme celui sur l'immigration, est de plus en plus dur et de moins en moins mesuré, avec des conséquences qui vont jusqu'à mettre en péril nos services publics et les agents publics eux-mêmes.

Les récentes déclarations sur ce sujet de M. Sarkozy, ancien Président de la République, ou de M. Kasbarian, Ministre démissionnaire de la fonction publique, sont affligeantes et surtout irresponsables. Et pourtant, les services publics sont l'un des socles fondamentaux de notre République. Et pourtant les Françaises et les Français les plébiscitent régulièrement. Alors, disons-le haut et fort, soyons fiers de nos services publics.

Concernant la question de la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel, vous l'avez évoquée dans vos deux interventions, Madame BUTET et Madame ROGER-SEPPI. Je vais essayer de vous répondre à toutes les deux avec des différences, je vois, de point de vue notoires.

Je le dis clairement : le choix qui a été fait, dans la Collectivité et dans le cadre des discussions que nous avons eues depuis plusieurs mois avec différentes instances de la Collectivité, et pas seulement les organisations syndicales, le choix a été fait de ne pas mettre en œuvre une forme de prime au mérite. Pourquoi ? Et d'abord pour quel objectif ?

Là où cela s'est fait, vous évoquez certains cas, mais, les retours que j'ai ne sont pas forcément positifs. Si l'objectif était une meilleure productivité des salariés, je vous le dis clairement, cela ne fonctionne pas. Contrairement à tout ce qui se dit dans les sphères dominantes, nous sommes l'un des pays où la productivité horaire des salariés est la plus

forte. Comment croire qu'une cravache ou une carotte de quelques centaines d'euros serait bénéfique pour motiver les salariés à travailler plus ou mieux. Là aussi, des études montrent au contraire que le fait d'instaurer de la concurrence entre salariés à la main de l'encadrant peut avoir des conséquences extrêmement négatives sur le collectif de travail. Préférons la collaboration à la concurrence et la compétition. Rappelons aussi que la manière de servir est déjà prise en compte pour les avancements des carrières.

Je voudrais enfin profiter de cette occasion pour évoquer un sujet connexe qui figurait dans le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale, qui fort heureusement a été censuré avec le gouvernement Barnier. Il s'agit du passage de un à trois jours de carence pour les fonctionnaires, mais aussi d'un salaire à 90 % au lieu de 100 % en cas d'arrêt maladie. Là aussi, quel est l'objectif ?

Faut-il rappeler que les microbes et les virus n'ont pas de frontières ?

Est-ce que l'objectif est que les agents viennent travailler en étant malades dans nos crèches, dans les écoles, dans les EHPAD, dans les services d'accueil à la population ? Est-ce que l'objectif est de créer encore plus d'absentéisme en permettant aux virus de se déployer davantage ? Tout cela est aberrant.

Les arguments sont les mêmes concernant la suppression de l'aide médicale d'État.

Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais apporter.

M. LE MAIRE.- Merci. On peut quand même se féliciter d'avoir une évolution significative pour nos fonctionnaires. Je ne sais pas s'il faut renforcer la question du mérite dans les questions de rémunération, mais ce dialogue, ils le méritent. Et ils méritent aussi les évolutions, au regard de la qualité de ce qu'ils ont réalisé en quatre ans et demi à nos côtés, en déploiement de services publics, en projets extrêmement importants pour la collectivité.

Je veux remercier aussi M. l'adjoint et les services de la Ville pour la qualité de ce dialogue social, qui continue à exister au sein de la Ville. On sait très bien que ce dialogue peut parfois se tendre quand il arrive proche d'échéances x ou y, mais force est de constater que ce dialogue est constructif pour l'instant et que nous arrivons à un certain nombre d'avancées.

Peut-être un mot, si je peux me permettre, par rapport à l'intervention de Mme BUTET sur le SDMIS. Il est toujours risqué pour une Collectivité de faire la leçon à une autre Collectivité. On a tout à fait le droit de trouver que les revendications des pompiers sont légitimes, mais on a intérêt de savoir que ce sujet est d'une complexité extrême, à la fois dans les modalités d'intervention de l'État, dans celles de deux Collectivités, dont une qui s'appelle le Conseil départemental et qui vient quasiment de se mettre en situation de faillite, en demandant 30 à 50 millions d'aide exceptionnelle.

Donc, on défend les pompiers, mais Villeurbanne ne se mêle pas du dialogue social du SDMIS, en tout cas dans ce Conseil. Que chaque parti souhaite le faire, c'est parfaitement son droit, et vous l'avez fait dans une intervention, je donne juste la position du Maire : nous n'avons pas trop de conseils à donner à d'autres Collectivités sur leur manière de gérer les relations sociales. C'est déjà suffisamment complexe pour que, depuis une

Collectivité, on ne prenne une position vis-à-vis d'une autre Collectivité sur la gestion des ressources humaines. Je dis cela en passant.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – M. Oliver GLUCK

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Oliver GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – M. Oliver GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE RECENSEMENT – M. Oliver GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DU PARC DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Oliver GLUCK

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'explication de vote. Madame DEMARS ?

Mme DEMARS.- Bien qu'il y ait une logique à faire évoluer les pratiques vers les modes doux, cette évolution sans étude présentée nous semble aller vers une contrainte, sans tenir compte des usages réels des agentes et agents. Aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur GLÜCK, personne ne va comprendre la position si vous ne dites pas ce qu'il y avait dans le rapport.

M. GLÜCK.- Il s'agit de faire évoluer le règlement intérieur de l'utilisation de la flotte des véhicules de la Ville. Cela concerne tout type de véhicule, pas seulement les voitures, mais aussi les vélos, etc. Pour vous rassurer, il ne s'agit pas de demander aux agents et au personnel municipal de remplacer la voiture, dont beaucoup ont besoin, pour transporter du matériel par exemple, par des vélos. Il s'agit plutôt, suite à un audit réalisé, de mettre un peu de rationalisation et de mutualisation dans l'utilisation de la flotte de véhicules actuels, quel que soit le type de véhicule.

M. LE MAIRE.- Au moins nous comprenons où est le débat. Cela ne changera pas la position des uns ou des autres, mais cela permet de comprendre de quoi nous parlons.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstention du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

24. OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES A VILLEURBANNE POUR L'ANNEE 2025 – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Mme Caroline ROGER SEPPI va présenter le rapport, puis il y aura une demande d'intervention commune aux groupes VIE et Communiste et républicain.

Mme ROGER-SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme chaque année, nous avons la traditionnelle délibération sur les dimanches qui peuvent déroger au repos dominical. Pour rappel, la règle est que le Code du travail confère au Maire le pouvoir de déroger au principe du repos dominical par un arrêté après délibération du Conseil Municipal. Cette dérogation, qui peut s'étendre jusqu'à 12 dimanches par an, permet à la municipalité d'adapter la réglementation en fonction des réalités locales.

Chaque année, nous sommes amenés à voter la délibération définissant le nombre de dimanches autorisés à Villeurbanne, suivant la décision du Maire. En 2024, neuf dimanches ont été proposés dans notre ville, incluant non seulement les commerces de détail, mais aussi les grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés, qui doivent toutefois déduire les jours fériés travaillés dans la limite de trois sur le nombre total de dimanches accordés par le Maire.

Ces dernières années, nous l'avons rappelé plusieurs fois ce soir, les commerces ont été confrontés à des difficultés majeures et multiples : la crise du Covid, les crises successives

économiques, la baisse de pouvoir d'achat, l'inflation élevée, les coûts d'exploitation en constante augmentation. À Villeurbanne, après quelques émeutes, l'impact de nombreux chantiers dans la ville a exacerbé cette situation, affectant de nombreux commerces locaux.

Dans ce contexte, nous avons pris la décision de maintenir les neuf jours d'ouverture, comme l'année dernière. Les dates choisies correspondent aux dates plébiscitées par les commerçants interrogés, mais aussi aux périodes de forte intensité commerciale, comme les soldes d'été et d'hiver, la rentrée scolaire, ou les fêtes de fin d'année, ou encore en soutien d'événements locaux, comme le dimanche qui coïncide avec le Festival sur place ou à emporter.

Cette décision est dictée par une volonté de ne pas ajouter de nouvelles contraintes à des commerçants déjà fortement impactés par un environnement complexe. Certes, ce n'est pas le modèle de société que nous aspirons à promouvoir, et il est difficile de concilier cette réalité avec nos valeurs sociales et écologiques. Cependant, face à une législation complexe et inéquitable, à un contexte particulièrement âpre, et à la réalité des commerces de notre ville, nous avons préféré faire preuve de pragmatisme et affirmer notre soutien à ces entrepreneurs si importants pour notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Marc GIOUSE, pour les groupes VIE et Communiste et républicain.

M. GIOUSE.- Merci, Monsieur le Maire.

L'aspiration au repos dominical, c'est l'objet de luttes sociales âpres depuis l'apparition du salariat. Cela a été fixé dans la loi en 1906 d'abord, puis après en 1920, après de grandes grèves pour la réduction du temps de travail.

Aujourd'hui, les dimanches sans boulot, c'est d'abord le droit au repos, mais aussi un droit à l'épanouissement personnel et à la vie familiale.

Sauf évidemment, pour les professions dont l'utilité sociale ne souffre pas d'interruption ; comme les métiers du soin, la sécurité, l'agriculture, ou encore l'information. J'en sais quelque chose, j'ai produit et présenté, pendant dix ans, une émission de reportage tous les dimanches matin. Je sais ce que cela impose comme sacrifices dans la vie sociale et familiale. Mais au moins, dans ces métiers, on sait pourquoi on bosse le dimanche.

Dans le commerce ? Cela sert à quoi ?

Voilà la réponse de celui qui, en 2015, a offert la possibilité à tous les commerces d'ouvrir jusqu'à douze dimanches par an. Un certain Emmanuel Macron qui voulait, je cite, *« déverrouiller les blocages, en favorisant l'investissement et en développant l'emploi »*. Beau projet.

Huit ans plus tard, quels sont les résultats ?

À Villeurbanne, on n'a pas de données chiffrées, juste une tentative de sondage qui a fait pschitt. Espérons d'ailleurs que le maintien des neuf dimanches depuis le début du mandat ne soit pas décidé sur la base de six répondants, dont trois restaurateurs qui n'ont pas besoin de notre autorisation pour ouvrir le dimanche.

En revanche, on dispose d'une étude réalisée par l'Insee en 2023 dans les commerces des « zones touristiques internationales », comme le Vieux Lyon par exemple. Là on a constaté

que dans ces commerces, ni le chiffre d'affaires, ni le nombre d'employées n'avait augmenté.

Par contre, les patrons embauchent plus volontiers les personnes disposées à travailler le dimanche : un obstacle de plus pour les parents isolés (principalement des mères), dont l'emploi a chuté de moitié dans ces zones commerciales.

Qu'est-ce qu'on a au final ? Une baisse de la qualité de vie des salariés pour un bilan économique non établi localement et nul nationalement. Une réforme qui, en plus, a exacerbé les inégalités.

Sans parler du signal détestable sur le plan écologique que la Ville de Villeurbanne donnerait en autorisant neuf « Black Sunday » pour l'année 2025.

Les groupes VIE et Communistes et Républicains voteront logiquement contre cette délibération.

Je vous remercie. Pardon pour le dépassement du temps.

M. LE MAIRE.- Je n'ai rien dit, parce que la démonstration était intéressante, et vous avez gardé cette tonalité d'homme de radio qui me captive complètement. Vous avez un joker.

M. GIOUSE.- Je l'ai travaillé le dimanche.

M. LE MAIRE.- J'adore votre voix ! Plus sérieusement, ce que vous posez dans le débat, cela fait plusieurs années que c'est au cœur des débats de notre majorité. Vous avez raison de le dire, Mme ROGER-SEPPI l'a dit aussi, nous ne sommes pas très bien outillés, la situation est tendue à Villeurbanne sur les questions de commerce, et nous naviguons un peu à vue. Je redis ici qu'il n'y a aucun dogmatisme, il me semble, dans les groupes de la majorité, quelles que soient les positions que les uns ou les autres prendront, sur le fait que ce soit un projet de société pour nous de faire travailler tout le monde le dimanche.

Il faut que nous arrivions à atterrir. Cela suppose d'avoir plus de commerçants. Cela suppose aussi d'interroger l'organisation, notamment sur le centre de Gratte-Ciel. On se cherche encore. Marc Dubertrand annonce son départ, et on ne sait pas comme cela va se piloter. Cela amène à continuer à travailler sur cette question. J'ai entendu cela dans votre propos, notamment par rapport aux six questionnaires retournés sur l'enquête réalisée.

Madame ROGER SEPPI, voulez-vous dire un mot ?

Mme ROGER-SEPPI.- Non.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes ? *15 voix contre.* Il est approuvé.

Votes "contre" :

Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble : Danielle Carasco, Agathe Fort, Aurore Gorriquer, Morgane Guillas, Gaëtan Constant, Mathieu Garabédian, Marc Giousse, Olivier Glück, Laurent Legendre, Julien Ravello, Jacques Gernet.

Groupe Communiste et républicain : Muriel Bétend, Antoinette Butet, Christine Goyard-Gudéfin, Cyril Hauland-Grønneberg.

- Adopté à la majorité -

**25. EVOLUTION DU DISPOSITIF "BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE" -
M. Yann CROMBECQUE**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**26. AUTORISATION DE VENTE DE VEHICULES AU-DELA DE 4 600 EUROS
- M. Antoine COLLIAT**

M. LE MAIRE.- Antoine COLLIAT dit un mot, puis Laurent LEGENDRE interviendra.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais dire quelques mots d'introduction. Il s'agit d'une délibération technique, qui revient périodiquement au Conseil Municipal, pour la vente de véhicules dont la Ville se sépare pour des montants supérieurs à 4 600 euros, suite au renouvellement de la flotte, mais aussi à la diminution de la flotte de véhicules.

Nous avons, dans cette vente, des véhicules Crit'Air 3, pour mise en conformité de la flotte avec la ZFE, des véhicules de Crit'Air 2 diesel et des véhicules essence trop vieux, ainsi que des véhicules techniques. Nous avons entamé la décroissance du nombre de véhicules. Nous avons fixé comme objectif de baisser notre parc de dix véhicules nets au cours du mandat, en travaillant sur la mutualisation du parc auto, alors que certains services ont une dotation en augmentation. Je pense à la police municipale. M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure, les effectifs sont passés de 31 policiers municipaux à 65 aujourd'hui, ce qui nécessite des moyens de mobilité complémentaires.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEGENDRE ?

M. LEGENDRE.- Bonsoir à tous.

C'était effectivement pour souligner en partie le fait que nous étions exemplaires sur ce volet-là, notre Collectivité. En changeant notre flotte de véhicules, nous montrons l'exemple. Nous nous conformons à la loi nous pour améliorer la qualité de l'air.

Nous mettons en vente des véhicules en état de marche : cela va générer des dépenses, et de fait cela générera aussi des recettes. Dans une période de tension budgétaire, ou d'inconnue budgétaire, nous faisons quand même l'effort d'acheter des véhicules adaptés.

Sans vouloir toucher à notre souveraineté sur la gestion de la flotte automobile, nous proposons de mutualiser, certes entre nous, mais aussi avec d'autres acteurs, au moins une partie de notre flotte de véhicules, notamment via le service public d'autopartage Citiz, auquel nous pourrions être usagers ou adhérents.

Je sais qu'il y a des obstacles administratifs et techniques, mais la volonté politique est bien de réduire le parc de véhicules global en socialisant le parc. Sur Villeurbanne, nous avons 63 000 véhicules immatriculés au 1^{er} janvier 2024, et en socialisant, nous pourrions toutes et tous faire des économies, collectivités, entreprises et habitants.

Le projet de « Voitures Publiques » qui propose de voir l'automobile comme un véritable transport en commun, permettrait de réduire par quatre le nombre de véhicules sur le territoire à horizon 2050.

Et concernant les interdictions à circuler pour les particuliers, parce que je pense que c'est important de dire un mot sur la loi d'interdiction à circuler pour les Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025, c'est plus difficile pour les particuliers. On le sait, il y a 11 000 personnes qui vont être concernées sur Villeurbanne au 1^{er} janvier 2025.

Je voulais dire ici que notre majorité écoute les habitants, est consciente des enjeux relatifs à ce changement de politique publique sur les mobilités. Et notamment sur le fait que l'on sait que Villeurbanne fait déjà partie des territoires les plus démotorisés, du fait que nous sommes une ville dense, très bien desservie en transports en commun. Il y a par exemple, sur la métropole, deux fois plus de véhicules par habitant à Dardilly, à Champagne-au-Mont-d'Or qu'à Villeurbanne.

Et tant que le T6 et le T9 ne sont pas en service, nous savons que c'est difficile d'être dans la sanction pour ceux qui sont captifs de la voiture individuelle.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que notre groupe est pour un moratoire sur les contrôles de la ZFE au 1^{er} janvier 2025. S'agissant de la mise en place des panneaux de signalisation permettant la verbalisation, nous souhaitons qu'elle soit repoussée ultérieurement.

L'urgence est donc d'accompagner à la transition, pas de punir, quand les plus riches émettent plus de pollution que les autres. C'est vrai au niveau mondial avec les super-yachts des milliardaires, mais si l'on regarde au niveau local, le lobby des véhicules de collection a réussi à obtenir une dérogation et eux continueront à polluer, véritable exemple concret d'une injustice de classe.

Pour en finir, un tout petit mot sur la dérogation petit-rouleur. Quoique c'est une bonne intention, nous pensons que c'est le type de solution technique qui va à l'encontre de ce que nous sommes. À part pour Nicolas Sarkozy et Philippe Cochet, nous pensons que circuler librement sur le territoire fait partie des droits fondamentaux auxquels nous sommes attachés. Introduire pour les plus pauvres une démarche administrative pour se déplacer, nous pensons que c'est une barrière supplémentaire qui introduit une injustice sociale de plus.

Les contraintes économiques qui reposent sur les ménages depuis la crise Covid doivent questionner le calendrier de la transition sur la ZFE, les publics cibles et les moyens de parvenir à une amélioration de la qualité de l'air.

M. LE MAIRE.- Merci. Votre voix n'est pas aussi suave que celle de Marc GIOUSE, vous ne pourrez donc pas recommencer à chaque fois ce dépassement !

Une délibération technique : Crit'Air, ZFE, Vignette 3... Nous avons compris quel était le message proposé. Je voulais juste rappeler que nous sommes toujours d'accord sur ce sujet-là. Il y a deux ans, nous avons voté à l'unanimité : *« L'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole pourrait se traduire par d'importantes difficultés dans le quotidien de certains ménages, en particulier les plus fragiles économiquement. La Ville de Villeurbanne souhaite partager avec la*

Métropole la possibilité d'ajuster le dispositif à partir d'une évaluation en continu de ses impacts économiques, sociaux auprès des ménages... »

Il y a eu déjà la dérogation « petit rouleur », qui était une première évolution importante. Des discussions ont continué. Il ne vous aura pas échappé que, récemment, le Président de la Métropole a fait une autre annonce pour les personnes à horaire décalé. C'est une évolution qui va dans le bon sens. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas prendre les transports en commun, parce qu'ils travaillent eux-mêmes dans les transports en commun, ou parce que leurs horaires ne leur permettent pas, il y a une autre dérogation.

Il faut continuer à être vigilant, en tout cas jusqu'à ce que les deux lignes de tram soient en état de fonctionnement dans notre ville, à essayer de trouver un maximum de solutions pour nos habitants. Par rapport aux panneaux permettant la verbalisation, pour verbaliser, il faut des personnes. Car visiblement, l'État ne nous met pas les radars. Tout le monde comprendra que, pendant plusieurs mois, peut-être un peu plus, la priorité de la police municipale ne soit pas complètement orientée dans cette direction, au regard des enjeux de sécurité auxquels nous faisons face. Voilà.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. MANDAT SPECIAL DEPLACEMENT EN ETHIOPIE DU 2 AU 9 FEVRIER 2025 – M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CENTRE D'ANIMATION SAINT JEAN DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF – M. Antoine PELCE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *15 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstention :

Groupe Communiste et républicains : Muriel Betend, Christine Goyard-Guderin, Antoinette Butet, Cyril Hauland-Gronneberg.

Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble : Agathe Fort, Mathieu Garabédian, Olivier Glück, Gaëtan Constant, Aurore Gorriquer, Daniëlle Carasco, Julien Ravello, Jacques Gernet, Morgane Guillas, Marc Giousse, Laurent Legendre.

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE LYONNAISE (ASUL) ET A L'ASSOCIATION EBULLISCIENCE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2025 – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Sur les rapports 361 et 360, il y a une demande d'intervention groupée. Madame TRON et Monsieur MOHAMED AHAMADA, voulez-vous dire un mot ? Ou après l'intervention ?

Mme TRON.- Oui, très bien.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme DEMARS, puis je mettrai au vote séparément les deux rapports.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, selon le rapport qui nous est soumis, force est de constater que la raison financière l'emporte sur le bien-être de nos concitoyens, et surtout sur celui de notre jeunesse villeurbannaise. La baisse des subventions allouées aux associations sportives, soit plus de 50 000 euros pour 2025, démontre la fragilité financière de la Ville, comme évoqué par mes collègues, et nous inquiète au plus haut point pour le futur de ces associations. Sur l'accessibilité de la pratique du sport ou pour les grands rendez-vous sportifs comme les Foulées de Villeurbanne.

Faut-il vous rappeler les effets négatifs de la baisse de subventions aux associations sportives ? C'est réduire l'accès à la pratique du sport, avec pour conséquence l'impact sur la santé mentale et le bien-être. C'est diminuer la cohésion sociale, augmenter les inégalités sociales et les comportements à risque, comme la délinquance et le trafic de drogue, en laissant les jeunes, qui errent dans nos rues et nos parcs, sans occupation constructive. L'actualité récente nous le démontre malheureusement.

Et non seulement nous constatons une baisse des subventions aux associations sportives, mais également une baisse de financement pour les centres sociaux, notamment le secteur jeunesse, les associations culturelles, avec pour possible conséquence une réduction des services offerts, une diminution de l'emploi, l'affaiblissement de la cohésion sociale et du tissu associatif.

Nous ne comprenons pas la cohérence de votre politique, je dirais même qu'elle est incohérente. Vous qui nous affublez de rapports sur vos actions envers le handicap, la santé ou les inégalités, dans les faits, le compte n'y n'est pas. Il est donc crucial de maintenir un soutien financier adéquat pour ces associations. Vous l'aurez donc compris, en désaccord avec cette politique de rabout financier, pour nos associations qui œuvrent au plus près de nos concitoyens, nous nous abstenons. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne sais pas si Mme TRON et M. MOHAMED AHAMADA veulent refaire le débat budgétaire que nous venons d'avoir en début d'intervention.

Mme TRON.- Non, je laisse mon collègue.

M. MOHAMED AHAMADA.- Je vais répondre sur la 360, parce que je suis en déport sur la 361. Concernant les subventions sur critère, pour les associations, aujourd'hui, malgré cette baisse, cela ne change pas leur quotidien. Elles avaient pris l'habitude, d'une année à l'autre, de ne pas percevoir la même somme. Je n'ai pas rencontré la soixantaine d'associations subventionnées, mais parmi celles que j'ai rencontrées depuis que j'ai envoyé le courrier, je n'ai pas entendu une association qui s'inquiète ou me dit que la baisse subie va les pénaliser dans leur fonctionnement.

Nous avons essayé de faire en sorte de prendre en compte la situation de chaque association, et comme je le disais, celles que j'ai rencontrées ne m'ont pas alerté concernant la baisse de la subvention.

M. LE MAIRE.- Nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord ce soir sur cette question. Et par rapport aux critiques que vous nous faites, je veux dire que ce travail a été fait de manière pointue et spécifique sur chacune des associations. Ce n'est pas un coup de rabout, on trouve 5, 6 ou 7 %, nous n'avons pas travaillé ainsi. Cela n'enlève pas le fait que cela peut être plus difficile pour certaines structures. Mais comme nous avons préparé notre budget très en amont, nous les avons prévenus suffisamment en amont, et ils ont pu

l'intégrer. Nous allons continuer de travailler avec eux. Nous essayons aussi de trouver d'autres moyens de les soutenir en parallèle.

Vous avez évoqué la question des Foulées, ce n'est pas une baisse de subvention, c'est une décision de l'association qui pilote elle-même sa stratégie, qui fait le choix de concentrer ses efforts sur la préparation de nouvelles foulées en 2026, avec d'autres partenaires, ouvertes à d'autres praticiens du running. La décision appartient à l'association. Il n'y a pas d'éléments budgétaires dans la question des Foulées villeurbannaises. Ils ont annoncé qu'ils nous donnaient rendez-vous en mars 2026. Je veux le préciser.

Mais nous serons vigilants avec vous, et j'ai l'impression que vous le serez, sur le devenir de ces associations et leur capacité à rendre le service. Mais du coup, je compte sur vous, pour tous les investissements culture et sport, pour être en soutien avec nous et dire que nous ne sommes pas en train de dépenser n'importe comment, car il y a vraiment un besoin de culture et de sport. C'était une petite taquinerie, Madame DEMARS. Nous pourrions l'enlever au compte rendu, si vous le souhaitez.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR CRITERES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN 2025 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

35. ATTRIBUTIONS ET SOLLICITATIONS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA METROPOLE DE LYON ET A L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) - EQUIPE PROJET - POLITIQUE DE LA VILLE 2024 – M. Lotfi DEBBECHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE VILLEURBANAIS DES PERSONNES AGEES ET RETRAITEES (OVPAR) – Mme GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2025 EN FAVEUR DES CRECHES ET ASSOCIATIONS PORTEUSES DE SOUTIEN A LA PARENTALITE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 25 000 € EN FAVEUR DE LA CRECHE HAYA – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. DESIGNATION DES REPRESENTANTS.ES AU SEIN DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *7 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Vote Abstentions du Groupe Villeurbanne Progressiste : Sabrina Benhaïm, Loïc Chabrier, Stéphane Colson, Anaïs d'Hostingue, Virginie Demars, Prosper Kabalo, Emilie Prost

- Adopté à la majorité -

40. APPROBATION DU RAPPORT 2023 DES MANDATAIRES DE LA SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE - OSER – M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- M. COLLIAT va nous en dire un mot.

M. COLLIAT.- Merci, Monsieur le Maire. Quelques éléments synthétiques du rapport.

Je vous rappelle que la Ville de Villeurbanne adhère depuis 2021 à la SPL OSER, spécialisée dans la rénovation énergétique globale des bâtiments publics. Nous avons confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à cette SPL pour la rénovation énergétique globale des groupes scolaires et gymnases Jean Moulin et Léon Jouhaux, travaux en cours, qui s'achèveront d'ici un an.

L'année 2023 a été marquée par l'anniversaire des dix ans de la SPL, à Annecy. En dix ans, ce sont 165 millions d'euros qui ont été investis au niveau régional par les Collectivités adhérentes dans la rénovation énergétique, par le biais de la SPL. En 2023, le nombre d'actionnaires est resté stable à 35. La SPL est en fort développement d'activité. Une quinzaine d'audits énergétiques ont été réalisés, ce qui augure de futurs projets de rénovations, et parallèlement, un grand nombre d'opérations est en phase de conception-réalisation, sur la base de mandats de maîtrise d'ouvrage, sur une durée de plus de dix ans, incluant l'exploitation et la maintenance.

Au 31 décembre dernier, la SPL suivait l'activité de 33 bâtiments en exploitation. Elle a acquis une longue expérience en la matière au cours des dix ans passés. Pour faire face à une augmentation d'activité, notamment sur le périmètre de la Métropole de Lyon, le Rhône représente aujourd'hui 25 % de l'activité de la SPL, la SPL OSER a dû recruter un troisième chargé d'opération, basé à Lyon. Elle se développe aussi dans l'ouest de la région sur le secteur Auvergne.

Ces derniers mois, la Région a réduit sa participation au capital de la société de 4,49 millions d'euros. Nous en avons débattu dans cette instance, puisque la réalisation des projets par le bail administratif emphytéotique n'a plus lieu d'être, permettant de réduire les besoins de garantie d'emprunt. La composition du Conseil d'Administration a été modifiée, laissant plus de place aux Collectivités adhérentes et aux représentants de l'assemblée spéciale au sein de ce Conseil d'Administration.

En 2023, pour conclure, le chiffre d'affaires de la SPL s'est élevé à 1 995 000 euros, contre 1 701 000 en 2022, avec un bénéfice de 68 643 euros en résultat d'exploitation, contre une perte de 36 032 euros en 2022. Le bénéfice net s'est élevé en 2023 à 177 182 euros, contre 51 022 euros l'année précédente. Le montant des réserves de la SPL s'élève désormais à 681 984 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous avons pour finir deux communications sur lesquelles il vous faut prendre acte.

41. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE JEAN-JACQUES ROUSSEAU – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Il a été présenté en commission. Il n'y a pas de demande d'intervention, pas de présentation. Nous prenons acte.

42. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE - SIGERLY - M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Nous prenons acte qu'il a été présenté en commission.

Monsieur COLLIAT, pouvez-vous fermer votre micro, s'il vous plaît ?

S'il n'y a pas d'autre élément, je vous propose que nous mettions fin à ce Conseil Municipal. Je vous indique qu'il y a une petite collation, mais tout à fait en phase avec nos efforts budgétaires. Pas d'inquiétude, pour ceux qui regardent à la télé. Comme nous le faisons sur ce mandat, l'ensemble de la population est invité aux vœux de la municipalité le 23 janvier à la salle Raphaël, de Barros. Vous pouvez noter la date.

Je vous souhaite à chacune et à chacun de très belles fêtes de fin d'année. Bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 54.)

ETIENNE GARABEDIAN

